Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2026

L'honorable Lena Metlege Diab, C.E.N.E., C.R., C.P., députée
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Canada

Rapport annuel au Parlement sur l’immigration 2026

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Rapports et statistiques – Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – Canada.ca.

Disponible dans d'autres formats sur demande.

Also available in English under the title: 2026 Annual Report to Parliament on Immigration

Visitez-nous en ligne
Site Web : ircc.canada.ca
X : @CitImmCanFR
Facebook : @CitImmCanFR
Instagram : @CitImmCanFR
YouTube : @CitImmCanada
LinkedIn : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2026.

Nº de catalogue Ci1F-PDF
ISSN 1706-3337

Table des matières

Au sujet des données présentées dans ce rapport **5**

Message de la ministre **7**

Introduction **9**

Un retour à des niveaux d'immigration durables 9

Programmes concernant les résidents temporaires et volumes de demandes **11**

Nombre total de titulaires de permis 11

Arrivées de résidents temporaires 11

Étudiants étrangers 13

Travailleurs temporaires 15

Visiteurs 19

Permis de séjour temporaire 20

Renseignements supplémentaires 22

Immigration permanente **23**

Immigration économique 31

Immigration francophone hors Québec 35

Famille parrainée 37

Motifs d'ordre humanitaire et autres 43

Réfugiés et personnes protégées 45

Demandeurs d'asile 48

Renseignements supplémentaires 49

Programme d'établissement **51**

Analyse comparative entre les sexes sur l'incidence de la Loi **53**

L'ACS Plus dans la recherche sur l'immigration 53

Renseignements supplémentaires 54

Instructions ministérielles **55**

Annexe : Prochain Plan des niveaux d'immigration temporaire et permanente du Canada **59**

Le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 59

Résidents temporaires (RT) 60

Résidents permanents (RP) 61

Mesures à durée limitée 62

Notes de bas de page **63**

Au sujet des données présentées dans ce rapport

Les données sur les admissions de résidents permanents[1] sont présentées dans les tableaux 1 à 4, ainsi que sur le Portail du gouvernement ouvert[i] du gouvernement du Canada.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[ii], IRCC a mis en œuvre des pratiques d'arrondissement des données pour aider à protéger la vie privée des personnes lors de la publication de données statistiques. Les données sont supprimées ou arrondies pour empêcher l'identification des personnes lorsque les chiffres sont compilés et comparés à d'autres statistiques accessibles au public. Les valeurs comprises entre 1 et 5 sont indiquées par « – » et toutes les autres valeurs sont arrondies au multiple de 5 le plus proche. La valeur zéro est déclarée. De ce fait, la somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Veuillez noter que cela s'applique à toutes les données à partir de 2024.

Dans ce rapport, les données relatives aux résidents permanents issus des catégories de l'immigration économique et des motifs d'ordre humanitaire et autres diffèrent de celles qui se trouvent dans le Portail de données ouvertes. Des travaux sont en cours pour mettre à jour le Portail de données ouvertes afin d'harmoniser ces chiffres entre les sources à l'avenir.

En plus du Rapport annuel, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) produit également le Rapport sur les résultats ministériels[iii] (RRM). Le RRM fournit aux parlementaires et aux Canadiens de l'information sur le rendement du Ministère par rapport aux résultats attendus énoncés dans le Cadre ministériel des résultats[iv] et le Plan ministériel[v]. Il suit la structure des responsabilités essentielles d'IRCC, telle qu'approuvée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le RRM comprend des données et des perspectives plus larges que celles du rapport annuel.

Veuillez noter que le RRM et le Rapport annuel peuvent être déposés à des moments distincts. Si le Rapport annuel est publié en premier, il peut y avoir une période pendant laquelle le RRM le plus récent n'est pas encore disponible.

Les délais de traitement des demandes d'immigration sont publiés et mis à jour chaque mois sur le site Web d'IRCC. Les lecteurs sont dirigés vers le lien suivant pour obtenir les renseignements les plus récents : Vérifiez nos délais de traitement actuels[vi].

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) a été utilisée pour réviser le style rédactionnel de ce plan. Le contenu qui en découle a été révisé par des fonctionnaires d'IRCC. Le contenu du rapport n'a pas été généré au moyen de l'IA.

[1] Les données présentées dans ce rapport ont été extraites des systèmes opérationnels d'IRCC et peuvent faire l'objet de mises à jour ou de révisions.

Message de la ministre



En qualité de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2026.

Une immigration bien gérée demeure au cœur de la croissance économique du Canada et de la vitalité des collectivités à travers le pays. En 2025, nous avons renforcé notre compétitivité à l'échelle mondiale grâce à de nouvelles initiatives visant à attirer et à retenir des personnes possédant les compétences et l'expérience dont le pays a besoin. Cette approche plus ciblée fait progresser les objectifs immédiats et à long terme du Canada et donne aux nouveaux arrivants une base plus solide pour réussir.

L'an dernier, le Canada a accueilli 393 770 résidents permanents, conformément au Plan des niveaux d'immigration 2025-2027. Près de six nouveaux arrivants sur dix sont arrivés par l'entremise de programmes d'immigration économique, ce qui a contribué à combler les pénuries de main-d'œuvre et à stimuler l'innovation et la croissance. Nous avons accordé la priorité aux travailleurs dont nous avons besoin grâce à Entrée express; près de 115 000 personnes ont été sélectionnées en raison de leur compétence linguistique en français ou de leur expérience dans des domaines très demandés, comme les soins de santé, les services sociaux, les métiers spécialisés et les métiers de l'éducation. Le Canada a dépassé son objectif d'accueillir des résidents permanents francophones hors Québec pour une quatrième année consécutive, favorisant le renouvellement démographique et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

Les admissions au titre du Programme des candidats des provinces, du Programme d'immigration au Canada atlantique et des programmes pilotes d'immigration dans les communautés ont représenté un peu plus de la moitié des admissions au titre de l'immigration économique hors Québec. Ces voies d'accès soutiennent l'économie régionale tout en offrant aux nouveaux arrivants des possibilités d'établissement à l'extérieur des grands centres urbains. La collaboration continue avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux permet à notre système d'immigration de rester à l'écoute de leurs besoins et de leurs capacités.

La planification conjointe de l'immigration temporaire et permanente apporte un meilleur équilibre au système. Dans le cadre de cette approche coordonnée, nous avons fait passer près de 170 000 travailleurs temporaires et étudiants possédant les compétences et l'expérience dont le Canada a besoin au statut de résident permanent en 2025.

Nous demeurons déterminés à réunir les familles et à faire respecter la tradition humanitaire du Canada. En 2025, près de 100 000 parents, grands-parents, enfants, conjoints et autres membres de la famille ont été réunis avec des proches au Canada, tandis que près de 60 000 réfugiés et personnes protégées ont trouvé un foyer permanent ici. Le gouvernement a également fait avancer des mesures législatives visant à moderniser le système d'asile au Canada, à en renforcer l'intégrité et à favoriser une prise de décisions plus rapide, tout en continuant d'offrir une protection aux personnes qui en ont besoin.

Le succès de l'immigration repose tout autant sur les personnes que le Canada accueille que sur la manière dont nous les accueillons. En 2025, plus d'un demi-million de personnes ont eu accès à des services d'établissement, y compris des services de soutien avant l'arrivée, de la formation linguistique et de la préparation à l'emploi. Ces services aident les nouveaux arrivants à utiliser pleinement leurs compétences et à s'établir dans leur communauté.

En assurant une gestion rigoureuse, ciblée et intègre de l'immigration, nous pouvons restaurer la confiance du public, aider les nouveaux arrivants et les collectivités à s'épanouir, et bâtir un Canada plus fort pour les générations futures.

Cordialement,

L'honorable Lena Metlege Diab, C.E.N.E., C.R., C.P., députée
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

Introduction

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration fournit aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements précieux sur l'immigration permanente et temporaire. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[vii] (LIPR) exige que ce rapport soit déposé au Parlement chaque année. Le rapport comprend des données pour 2025 par catégorie d'immigration. Il indique si les admissions et les arrivées se situaient dans les limites des cibles et des fourchettes établies dans le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027[viii] du gouvernement du Canada.

Un retour à des niveaux d'immigration durables

Le gouvernement s'efforce de ramener les niveaux d'immigration à un rythme plus durable en réduisant les arrivées de résidents temporaires et en maintenant des admissions stables de résidents permanents. Le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 a continué d'accorder la priorité à l'immigration économique, tout en réduisant les objectifs globaux d'admission des résidents permanents. Pour la première fois, il comprenait également des cibles relatives aux résidents temporaires, ce qui constitue une nouvelle approche globale de la gestion des migrations. Des objectifs ont été établis pour les nouvelles arrivées d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires, dans le but principal de ramener les volumes à des niveaux plus durables, tout en tenant compte des besoins de notre marché du travail et des employeurs canadiens. Pour appuyer l'engagement à réduire la proportion de résidents non permanents sous le seuil de 5 % de la population, le nombre de nouveaux arrivants a également été équilibré avec les départs prévus d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires.

Programmes concernant les résidents temporaires et volumes de demandes

Un résident temporaire est un étranger autorisé à entrer au Canada pour une période limitée. Le statut de résident temporaire peut être accordé à une personne qui satisfait aux exigences législatives pour entrer ou séjourner au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur ou de titulaire d'un permis de résident temporaire.

Nombre total de titulaires de permis

Tout au long de 2025, 3 341 695 personnes étaient titulaires d'un permis de séjour temporaire valide pour entrer ou séjourner au Canada. Ce total comprend les personnes qui ont reçu un nouveau permis ou une prolongation de leur permis au cours de l'année, ainsi que celles qui sont demeurées au Canada avec un statut valide tout au long de l'année.

Le chiffre comprend les résidents temporaires titulaires d'un permis à titre de visiteur, d'étudiant ou de travailleur, ou d'un permis de séjour temporaire. Il est ajusté pour tenir compte des personnes qui peuvent détenir plus d'un type de permis au cours d'une année.

Arrivées de résidents temporaires

Le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 est le premier à inclure des cibles pour les arrivées de résidents temporaires. Les arrivées de résidents temporaires sont un sous-ensemble du nombre total de permis de travail et d'études délivrés. Le nombre d'arrivées dans le plan des niveaux d'immigration ne comprend pas :

- les demandeurs d'asile
- les demandeurs de permis d'études ou de travail au Canada (prolongations de permis)
- les travailleurs agricoles saisonniers et certains autres travailleurs saisonniers dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui sont au Canada pendant 270 jours ou moins et dont la période de travail commence et se termine au cours de la même année civile.

Tableau 1 : Arrivées de résidents temporaires

	Cibles d'arrivées en 2025[2]	Arrivées en 2025
Travailleurs (total)	**367 750**	**208 815**
Programme de mobilité internationale (PMI)[3]	285 750	153 920
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)[4]	82 000	54 895
Étudiants	305 900	115 180
Nombre total d'arrivées	**673 650**	**323 995**
	Fourchette : 604 900 – 742 400[5]	

Source : Données au 31 mars sur Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada[ix]
(Version archivée de la page Web disponible en anglais seulement.)

En 2025, il y a eu 323 995 arrivées de résidents temporaires, ce qui était inférieur à la fourchette cible de 604 900 à 742 400 établie dans le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027. De ces arrivées, 153 920 personnes sont entrées dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI), 54 895 dans le cadre du PTET et 115 180 à titre de titulaires de permis d'études.

[2] Les cibles d'arrivée de résidents temporaires comprennent les nouveaux arrivants dans le cadre de l'un des programmes de travailleurs temporaires (soit le Programme des travailleurs étrangers temporaires [PTET] et le Programme de mobilité internationale [PMI]), de même que les nouveaux arrivants dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PEE). Aucune cible n'est fixée pour les visiteurs arrivant avec un visa de résident temporaire ou une autorisation de voyage électronique (AVE), les prolongations de permis, les demandes de permis d'études ou de travail présentées au Canada ainsi que les demandeurs d'asile. Le volume de demandeurs d'asile ainsi que les demandes de permis d'études et de travail présentées au Canada sont pris en compte dans la méthodologie globale et servent à prévoir la population de résidents non permanents (RNP) du Canada et à mesurer les progrès accomplis vers l'objectif de moins de 5 % de RNP.

[3] Le PMI regroupe un ensemble de volets qui ne nécessitent pas d'études d'impact sur le marché du travail (EIMT), notamment les permis de travail délivrés en vertu d'accords conclus avec des pays partenaires, ou les permis de travail délivrés au titre de politiques d'intérêt public d'ordre économique, familial ou humanitaire, et les permis de travail postdiplôme. Toutefois, les permis de travail postdiplôme ne sont pas inclus dans ces cibles, car IRCC les considère comme des prolongations de statut et non comme de nouvelles arrivées.

[4] Les cibles du PTET excluent tous les travailleurs saisonniers qui entrent au Canada et en sortent au sein d'une même année (p. ex. certains travailleurs saisonniers qui occupent un emploi dans le secteur agricole primaire ou un emploi à faible revenu et qui demeurent au Canada pendant moins de 270 jours).

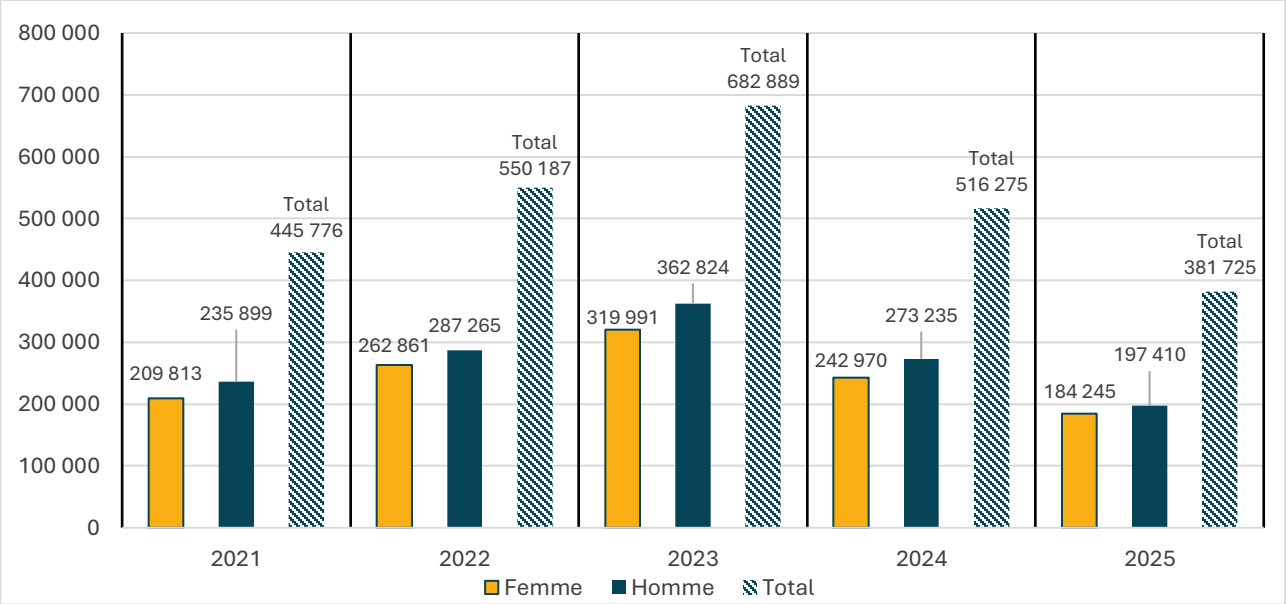
[5] Les fourchettes reflètent les variations dans la répartition des expirations de permis et d'autres facteurs de sortie.

Étudiants étrangers

IRCC facilite l'entrée des étudiants qui veulent étudier dans un établissement d'enseignement désigné au Canada. Les personnes autorisées à étudier au Canada reçoivent un permis d'études.

En 2025, 381 725 personnes ont vu leur permis d'études entrer en vigueur (y compris les prolongations)[6]. Parmi les personnes dont le nouveau permis ou la prolongation de permis est entré en vigueur, 184 245 étaient des femmes, 197 410 étaient des hommes et une petite partie était d'un autre genre ou d'un genre non précisé. Le nombre de permis d'études entrés en vigueur a diminué de 26,1 % par rapport à 2024. En 2024, 516 275 personnes ont vu leur permis d'études entrer en vigueur.

Figure 1 : Nombre total de permis d'études qui sont entrés en vigueur et genre des titulaires



Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	209 813	262 861	319 991	242 970	184 245
Homme	235 899	287 265	362 824	273 235	197 410
Autre genre[7]	48	48	66	55	60
Non précisé[8]	16	13	18	10	5
Total	**445 776**	**550 187**	**682 889**	**516 275**	**381 725**

En 2025, les femmes représentaient 48,3 % des titulaires de permis d'études entrés en vigueur, comparativement à 47,1 % en 2024. Le nombre total de permis d'études entrés en vigueur a diminué considérablement en 2025 par rapport à 2024. La diminution était plus importante chez les hommes que chez les femmes.

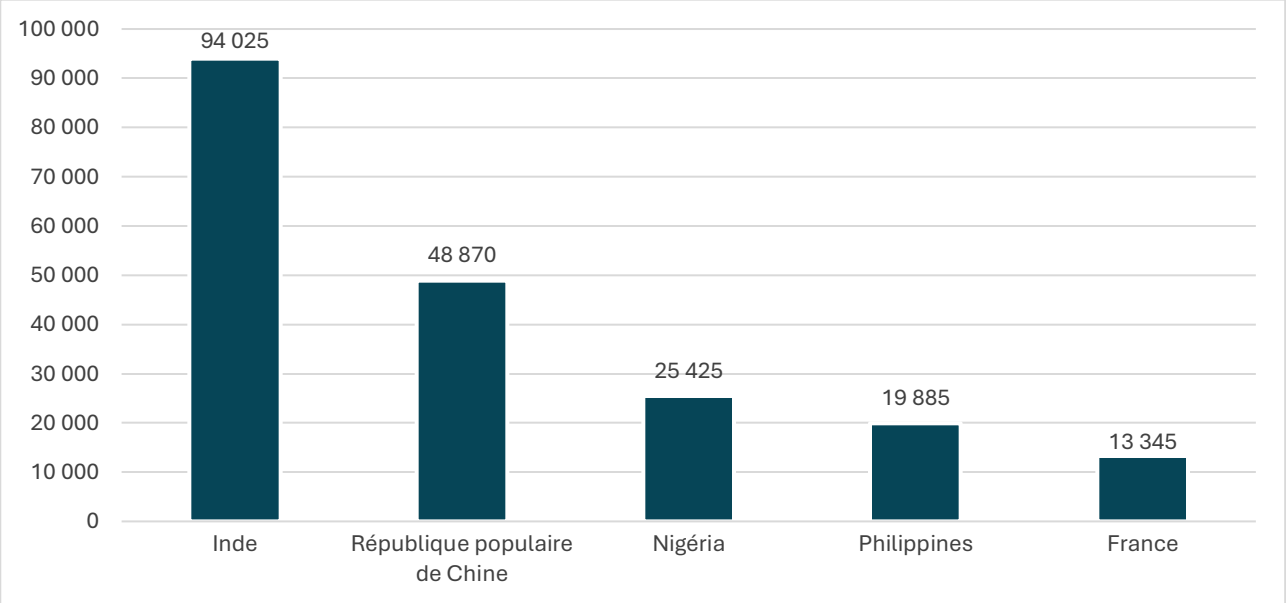
[6] Le terme « entrer en vigueur » est utilisé parce que les données d'IRCC sont organisées en fonction de la date à laquelle un permis est délivré. La date de délivrance est la date à laquelle le permis a été signé par un agent signataire autorisé du ministère. Il s'agit de la date à laquelle un permis délivré entre en vigueur.

[7] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

[8] Les admissions de personnes dont le genre est « Non précisé » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

Figure 2 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des titulaires de permis d'études (incluant les prolongations) dont le permis est entré en vigueur en 2025

En 2025, 201 545 titulaires de permis d'études provenaient des cinq principaux pays d'origine. Ensemble, ils représentaient 53 % de toutes les personnes dont le permis d'études est entré en vigueur cette année-là.



Pays d'origine	Total
Inde	94 025
République populaire de Chine	48 870
Nigéria	25 425
Philippines	19 885
France	13 345

L'Inde est demeurée le plus important pays d'origine pour les permis d'études en 2025, représentant 24,6 % de tous les permis qui sont entrés en vigueur. La Chine était le deuxième pays d'origine en importance, suivi du Nigeria et des Philippines. Les cinq principaux pays d'origine provenaient de plusieurs régions du monde, soulignant l'attrait international du système d'éducation canadien et l'intérêt continu pour les titres d'études postsecondaires canadiens.

Passage du statut d'étudiant à celui de résident permanent

En 2025, 20 790[9] anciens titulaires de permis d'études sont devenus résidents permanents. De ce nombre, 10 435 étaient des femmes et 10 355 étaient des hommes. Cela représentait une baisse de 18,7 % par rapport à 2024, où 25 580 anciens titulaires de permis d'études étaient devenus résidents permanents.

[9] Ces données ne comprennent que les personnes qui détenaient un permis d'études valide au moment où elles ont fait la transition vers la résidence permanente.

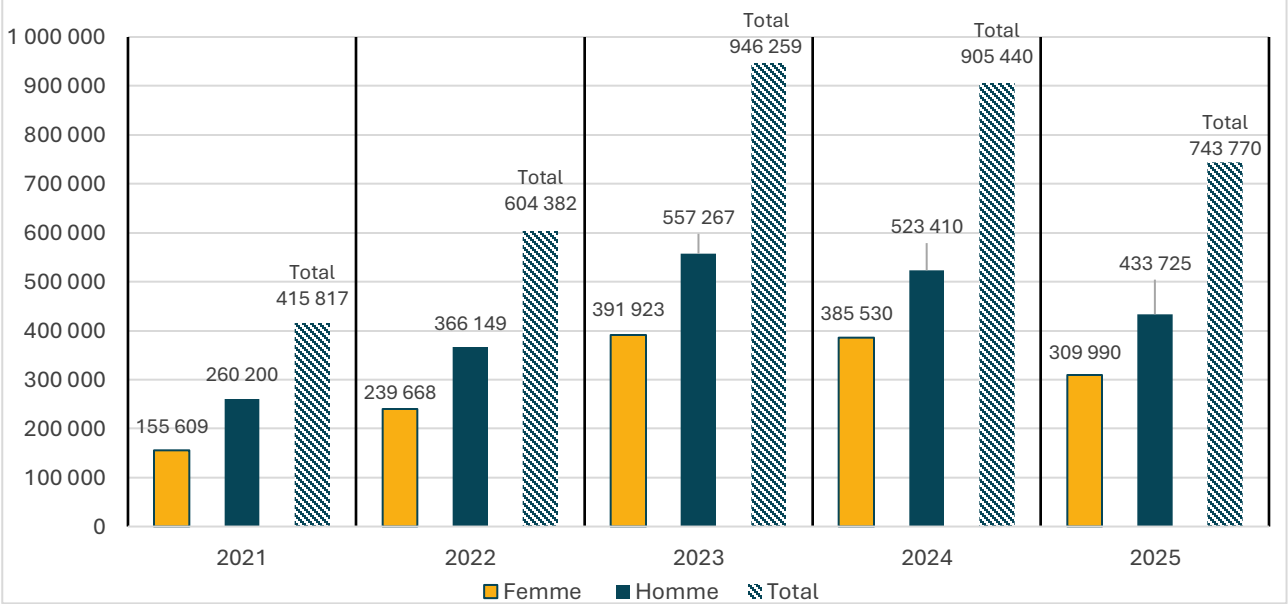
Travailleurs temporaires

Les étrangers qui cherchent à travailler temporairement au Canada peuvent être autorisés à le faire sans permis ou obtenir un permis de travail dans le cadre de l'un des programmes de permis de travail du Canada prévus par le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*[x].

IRCC gère le Programme de mobilité internationale (PMI) et administre conjointement le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec Emploi et Développement social Canada. Ces programmes aident les employeurs à combler leurs besoins en main-d'œuvre tout en appuyant les objectifs économiques et sociaux du Canada. Dans le cadre du PTET, les employeurs doivent obtenir une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) afin de démontrer qu'aucun citoyen canadien ou résident permanent qualifié n'est disponible pour occuper l'emploi. Dans le cadre du PMI, les employeurs peuvent embaucher certains travailleurs étrangers sans obtenir d'EIMT s'il en découle d'importants avantages économiques, sociaux ou culturels ou des réciprocités pour le Canada.

En 2025, 743 770[10] permis de travail sont entrés en vigueur à des fins d'emploi[11]. Ce total comprend les permis délivrés dans le cadre du PTET et du PMI. De ce nombre, 256 880 étaient de nouveaux permis de travail et 491 840 étaient des prolongations de permis. Le nombre de personnes dont le permis de travail est entré en vigueur a diminué de 17,9 % par rapport à 2024. En 2024, 905 440 personnes ont vu leur permis de travail entrer en vigueur.

Figure 3 : Personnes dont le permis de travail est entré en vigueur en 2025 – Totaux et genre



Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	155 609	239 668	391 923	385 530	309 990
Homme	260 200	366 149	557 267	523 410	433 725
Autre genre[12]	5	21	34	50	40
Non précisé[13]	3	13	46	35	15
Total	**415 817**	**604 382**	**946 259**	**905 440**	**743 770**

[10] Le nombre total de titulaires de permis de travail reflète des personnes uniques. Bien qu'une personne puisse détenir plus d'un type de permis au cours d'une période donnée, la somme des permis délivrés dans le cadre de différents programmes peut ne pas correspondre au total. De plus, le total ne comprend que les permis délivrés à des fins professionnelles.

[11] Les permis de travail peuvent être délivrés à des fins d'ordre humanitaire, de résidence permanente et d'études; toutefois, ils ne sont pas inclus dans ce rapport.

[12] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

[13] Les admissions de personnes dont le genre est « Non précisé » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

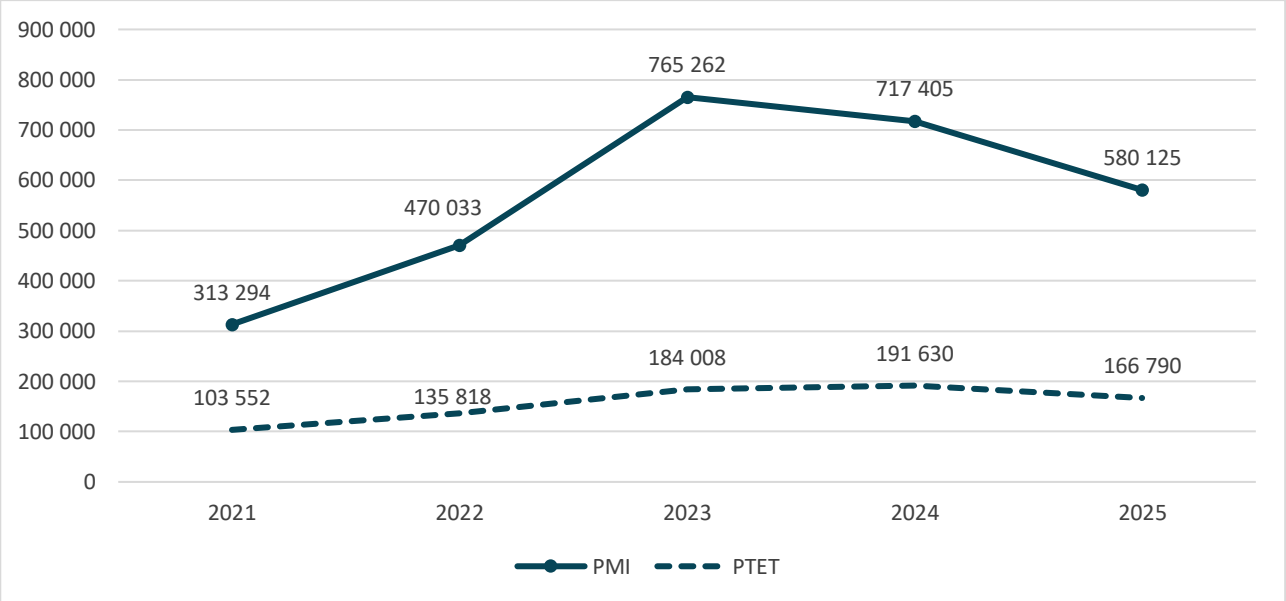
En 2025, les hommes représentaient 58,3 % des titulaires de permis de travail entrés en vigueur, tandis que les femmes représentaient 41,7 %. Cela s'inscrit dans la continuité de la tendance selon laquelle les hommes représentent la plus grande part des titulaires de permis de travail. Le nombre de permis de travail qui sont entrés en vigueur a diminué pour les femmes et les hommes entre 2024 et 2025. La diminution a été légèrement plus importante chez les femmes. Cette répartition selon le genre peut traduire la composition des secteurs qui recourent le plus aux travailleurs étrangers temporaires. Les secteurs tels que l'agriculture, la construction, les transports et les métiers spécialisés emploient souvent une main-d'œuvre majoritairement masculine, ce qui peut expliquer la prépondérance des hommes parmi les titulaires de permis de travail.

En 2025, 166 790 personnes ont vu leur permis entrer en vigueur au titre du PTET. De ce nombre, 33 210 étaient des femmes, 133 575 étaient des hommes, et une petite partie était d'un autre genre ou d'un genre non précisé.

Au cours de la même année, 580 125 personnes ont obtenu un permis de travail dans le cadre du PMI. De ce nombre, 277 810 étaient des femmes, 302 265 étaient des hommes, et une petite partie était d'un autre genre ou d'un genre non précisé.

Les femmes représentaient une plus grande proportion de titulaires de permis de travail dans le cadre du PMI (47,9 %) que dans le cadre du PTET (19,9 %). Cette différence reflète les types d'emplois et les secteurs visés par chaque programme. IRCC continue de suivre les résultats selon le genre dans l'ensemble des programmes de permis de travail, y compris le Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables. En 2025, les femmes représentaient 27,8 % des approbations au titre de ce permis.

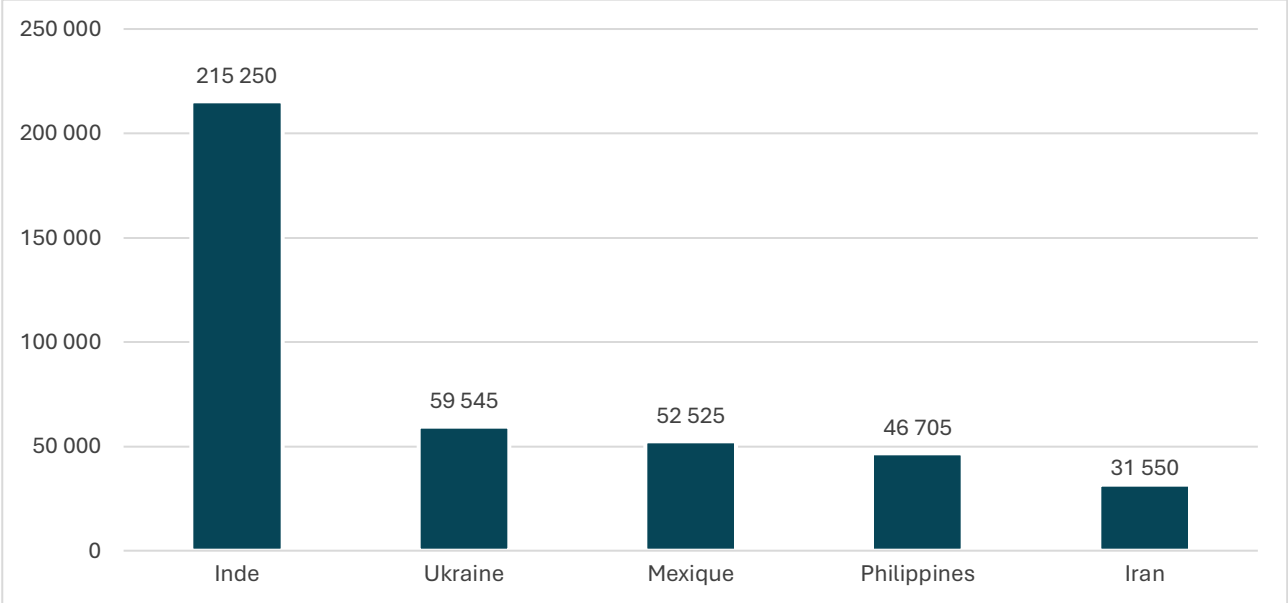
Figure 4 : Permis de travail entrés en vigueur



Année	2021	2022	2023	2024	2025
Programme de mobilité internationale (PMI)	313 294	470 033	765 262	717 405	580 125
Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)	103 552	135 818	184 008	191 630	166 790

Figure 5 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des titulaires de permis de travail (PTET et PMI) dont le permis est entré en vigueur en 2025

En 2025, 405 580 personnes dont le permis de travail est entré en vigueur provenaient des cinq principaux pays d'origine. Ensemble, ces pays représentaient 55 % de tous les titulaires de permis de travail dont les permis sont entrés en vigueur cette année-là.



Pays d'origine	Total
Inde	215 250
Ukraine	59 545
Mexique	52 525
Philippines	46 705
Iran	31 550

L'Inde était le principal pays d'origine des personnes dont le permis de travail est entré en vigueur en 2025, représentant 28,9 % du total. L'Ukraine était le deuxième pays d'origine en importance, suivi du Mexique. La présence continue de ressortissants ukrainiens parmi les principaux pays d'origine reflète les mesures temporaires prises par le Canada pour soutenir les personnes touchées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Les cinq principaux pays de citoyenneté provenaient de différentes régions du monde, soulignant les origines diverses des travailleurs étrangers temporaires et des autres ressortissants étrangers qui travaillent au Canada dans le cadre de programmes de résidence temporaire.

Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables

Chaque travailleur au Canada a droit à un environnement de travail sain et sécuritaire. Les travailleurs étrangers temporaires qui sont victimes de violence ou qui risquent de l'être peuvent être admissibles à un permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables[xi] (PTO-V). Le PTO-V permet aux travailleurs admissibles ayant un permis de travail valide lié à un employeur donné d'obtenir un permis de travail ouvert. Cela leur donne la flexibilité nécessaire pour quitter un milieu de travail dangereux ou sous la menace de violence, et de travailler pour presque n'importe quel employeur au Canada pendant qu'ils cherchent un nouveau poste et sollicitent un nouveau permis de travail.

En 2025, 10 190 personnes ont vu un PTO-TV entrer en vigueur. De ce nombre, 2 830 étaient des femmes et 7 360 étaient des hommes.

Passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent

En 2025, 145 735 titulaires de permis de travail temporaires sont devenus résidents permanents. De ce nombre, 70 120 étaient des femmes, 75 600 étaient des hommes et 10 étaient d'un autre genre. Cela représente une baisse de 9 % par rapport à 2024. En 2024, 160 100 titulaires de permis de travail temporaire sont devenus résidents permanents.

Visiteurs

IRCC facilite l'entrée des visiteurs qui souhaitent vivre temporairement au Canada, tout en protégeant la santé et en garantissant la sécurité des Canadiens[14]. Selon leur nationalité, leur document de voyage et leur mode de déplacement, les visiteurs peuvent avoir besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) ou d'une autorisation de voyage électronique (AVE) pour se rendre au Canada. IRCC traite les demandes de VRT et d'AVE destinées aux visiteurs tels que les touristes, les personnes souhaitant rendre visite à leur famille, les voyageurs d'affaires et les personnes en transit par le Canada. Les visiteurs contribuent à l'économie du Canada en soutenant les entreprises, en stimulant la demande de biens et de services et en générant des recettes touristiques. Les visiteurs qui voyagent pour affaires peuvent également contribuer à renforcer les liens commerciaux et d'investissement. De plus, les visiteurs aident à maintenir des liens familiaux, culturels et sociaux qui contribuent à la société diversifiée et inclusive du Canada.

En 2025, 4 833 235 demandes de VRT et d'AVE ont été délivrés. De ce nombre, 2 399 540 étaient des demandes présentées par des femmes, 2 433 530 par des hommes, 80 par des personnes d'un autre genre et 90 par des personnes dont le genre était non précisé ou inconnu. Le nombre de VRT et d'AVE délivrés a diminué de 3,9 % par rapport à 2024. En 2024, IRCC a délivré 5 031 925 demandes de VRT et d'AVE.

[14] Pour les besoins de ce rapport, le terme « visiteurs » désigne expressément les personnes titulaires d'un VRT ou d'une AVE. En pratique, la population de visiteurs est plus diversifiée et peut comprendre, par exemple, des titulaires de permis d'études et de permis de travail. De plus, les citoyens américains et les résidents permanents des États-Unis peuvent entrer au Canada à titre de visiteurs sans avoir besoin d'un VRT ou d'une AVE.

Permis de séjour temporaire

En vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xii] (LIPR), un permis de séjour temporaire (PST) peut être délivré à un étranger interdit de territoire au Canada ou qui ne remplit pas les exigences de la *Loi*. Un PST peut être délivré lorsqu'un agent estime que les circonstances justifient le besoin de la personne d'entrer au Canada ou d'y séjourner temporairement. Les PST sont délivrés pour une période limitée et peuvent être annulés en tout temps.

En 2025, 5 100 demandes de PST ont été approuvées. De plus amples renseignements sur les permis de séjour temporaire et l'interdiction de territoire sont disponibles sur le site Web d'IRCC[xiii].

Tableau 2 : Demandes de permis de séjour temporaire approuvées en 2025 pour les motifs d'interdiction de territoire

Le tableau suivant présente le nombre de demandes de PST approuvées en 2025, classées selon les motifs d'interdiction de territoire au sens de la LIPR.

Description de l'interdiction de territoire	Disposition en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*	Femme	Homme	Nombre total de permis en 2025[15]
Sécurité (p. ex. espionnage, subversion, terrorisme)	L34	0	5	5
Atteinte aux droits humains ou internationaux	L35	–	–	–
Grande criminalité (être déclaré coupable au Canada ou à l'étranger, d'une infraction à l'étranger, qui, si elle était commise au Canada, constituerait une infraction punissable d'un emprisonnement d'au moins dix ans ou d'un emprisonnement de plus de six mois)	L36(1)	190	900	1 090
Criminalité (être déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, d'une infraction punissable par mise en accusation ou de deux infractions qui ne découlent pas des mêmes faits)	L36(2)	175	955	1 130
Activités de criminalité organisée	L37	0	0	0
Motifs sanitaires (danger pour la santé ou la sécurité publiques, fardeau excessif)	L38	–	–	–
Motifs financiers (refus ou incapacité de subvenir à ses propres besoins ou à ceux des personnes à sa charge)	L39	–	–	–
Fausses déclarations	L40	25	40	70
Perte de l'asile	L40.1	0	0	0
Manquement à la loi (p. ex. ne détient pas les documents requis pour entrer ou séjourner au Canada, a dépassé la période de séjour autorisée au Canada)	L41	1 200	1 200	2 400
Inadmissibilité familiale	L42	5	–	10
Autres dispositions[16]	L11	180	205	385
Total		**1 780**	**3 315**	**5 100**

Source : IRCC, Rapports opérationnels consolidés au 21 avril 2026

[15] La somme des données ventilées selon le genre peut ne pas correspondre au total en raison des cas où le genre est non précisé, non confirmé ou répertorié sous un autre genre.

[16] D'autres dispositions comprennent l'article 11 de la LIPR, qui porte sur l'obligation de demander et d'obtenir un visa ou un autre document prescrit, ainsi que des cas non précisés.

PST pour les victimes de la traite de personnes

Pour aider à protéger les victimes de la traite de personnes, des PST peuvent être délivrés à des ressortissants étrangers au Canada qui n'ont pas de statut d'immigration légal. Ces permis donnent le statut de résident temporaire et permettent aux titulaires de demander un permis de travail.

En 2025, 80 demandes de PST pour les victimes de la traite de personnes et leurs personnes à charge ont été approuvées. Ce nombre est inclus dans le nombre total de PST indiqué au tableau 2.

PST pour les victimes de violence familiale

Depuis 2019, les étrangers sans statut qui sont victimes de violence familiale de la part d'un conjoint ou d'un conjoint de fait peuvent demander un PST sans avoir à payer les frais exigés. Cette mesure s'adresse aux personnes dont la demande de résidence permanente dépend du maintien d'une relation authentique qui est devenue abusive. Le PST confère un statut légal temporaire au Canada, ce qui permet aux personnes de demander un permis de travail ouvert ou un permis d'études, et de quitter en toute sécurité une relation abusive sans risquer leur statut d'immigration.

En 2025, 310 demandes de PST ont été approuvées pour les victimes de violence familiale et leurs personnes à charge. Ces demandes sont traitées séparément des PST et ne sont pas incluses dans les totaux indiqués au tableau 2.

Dispenses au titre d'une politique d'intérêt public à des fins temporaires

En 2025, 120 demandes de résidence temporaire ont été approuvées au titre d'une politique d'intérêt public qui prévoit des exemptions à certaines conditions relatives à l'interdiction de territoire. Cette politique permet aux ressortissants étrangers admissibles de venir au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants ou de travailleurs même s'ils ne satisferaient pas normalement à toutes les exigences en matière d'immigration. Ces cas sont traités séparément des PST et ne sont pas inclus dans les totaux indiqués au tableau 2.

Utilisation du pouvoir discrétionnaire de rejet

En vertu du paragraphe 22.1 (4) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), le rapport annuel doit indiquer le nombre de déclarations faites par le ministre indiquant qu'un étranger (autre qu'une personne visée à l'article 19) ne peut devenir résident temporaire. Ce pouvoir, désigné sous le nom de pouvoir discrétionnaire de rejet, peut être utilisé lorsque le ministre établit que, pour des motifs d'intérêt public, un étranger n'est pas admissible au statut de résident temporaire pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à trois ans. Le rapport doit également décrire les motifs d'intérêt public de ces déclarations.

En 2025, la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté n'a pas utilisé le pouvoir discrétionnaire de rejet prévu au paragraphe 22.1(1) de la LIPR.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur la migration temporaire, consultez la Responsabilité essentielle 1 : visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires dans le Rapport sur les résultats ministériels[xiv].

Des données supplémentaires sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert[xv].

Immigration permanente

Les ressortissants étrangers peuvent devenir résidents permanents du Canada grâce à un éventail de voies d'accès et de programmes d'immigration. Le statut de résident permanent permet aux gens de vivre, de travailler et d'étudier partout au Canada. Les personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité peuvent ensuite présenter une demande de citoyenneté canadienne.

IRCC facilite l'entrée des résidents permanents de manière à maximiser leur contribution économique, sociale et culturelle au Canada, tout en protégeant la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

En 2025, le Canada a admis 393 770 résidents permanents. Ce chiffre se situait dans la fourchette cible de 367 000 à 436 000 établie dans le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027. Il était légèrement inférieur à la cible de 395 000 admissions. Parmi les personnes admises, 203 320 étaient des femmes, 190 425 étaient des hommes et 30 étaient d'un autre genre. En 2024, le ministère a admis 483 640 résidents permanents. Par conséquent, le nombre d'admissions de résidents permanents en 2025 était de 18,6 % inférieur à celui de 2024.

Tableau 3A : Tableau du plan des niveaux d'immigration – Résidents permanents admis en 2025 selon la catégorie et le genre

Les tableaux suivants présentent des données ventilées selon le genre sur les résidents permanents admis dans chacune des catégories des plans des niveaux d'immigration 2025-2027. Il comprend également les fourchettes d'admission prévues[17].

Objectifs du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 et admissions par catégorie	Fourchettes d'admission prévues pour 2025[18]		Admissions 2025			
	Minimum	Maximum	Femme	Homme	Autre genre	Total
Travailleurs hautement qualifiés (fédéral)[19]	Voir le tableau 3B		39 525	40 200	–	79 730
Programme des candidats des provinces	20 000	65 000	39 750	45 365	–	85 120[20]
Gens d'affaires (fédéral)[21]	1 200	3 000	1 070	1 090	0	2 160
Programmes pilotes d'immigration économique (fédéral) : *Aides familiaux[22]; agroalimentaire; programmes pilotes d'immigration dans les communautés[23]; projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique*	6 000	14 800	5 800	5 075	0	10 880
Programme d'immigration au Canada atlantique	4 000	7 000	2 470	2 700	0	5 170
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec)[24]	Plan d'immigration du Québec[xvi]		20 040	22 335	–	42 380
Politique d'intérêt public de régularisation[25]	-	250	Sans Objet (S.O.)	S.O.	S.O.	S.O.
Immigration économique – Total	**215 000**	**256 000**	**108 790**	**116 880**	**10**	**225 680**[26]
Époux, conjoints et enfants[27]	65 500	78 000	44 170	27 465	10	71 645
Parents et grands-parents	20 500	28 000	14 875	9 650	0	24 525
Regroupement familial – Total	**88 500**	**102 000**	**59 040**	**37 115**	**10**	**96 170**
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	18 000	30 000	10 180	10 195	5	20 380

[17] Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des nombres en raison de l'arrondissement ou du masquage des données pour des motifs de confidentialité. Voir la section « À propos des données » pour plus de détails.

[18] Les fourchettes offrent une souplesse opérationnelle permettant à IRCC de demeurer réactif à l'évolution des priorités et des pressions liées aux programmes.

[19] La catégorie des travailleurs hautement qualifiés (fédéral) comprend les admissions issues des volets « Travailleurs qualifiés (fédéral) », « Métiers spécialisés » et « Catégorie de l'expérience canadienne ».

[20] Pour s'assurer que les admissions étaient axées sur la transition vers la résidence permanente des personnes déjà au Canada à titre d'étudiants et de travailleurs, des admissions supplémentaires dans le cadre du Programme des candidats des provinces ont dépassé la fourchette fixée, mais sont conformes au thème « Orientation Canada ».

[21] Comprend les admissions au titre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et du Programme des travailleurs autonomes.

[22] Comprend les admissions au titre des Programmes pilotes d'immigration des aides de soins à domicile, du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et du Programme pilote des aides familiaux à domicile, ainsi que les admissions au titre des programmes précédents pour les aides de soins à domicile pour lesquels le traitement des demandes est mené à terme. Il s'agit notamment des catégories Garde d'enfants et Soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés, une politique d'intérêt public temporaire appelée Voie d'accès provisoire pour les aidants familiaux, et l'ancien Programme des aides familiaux résidants.

[23] Comprend les admissions au titre du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales, qui a remplacé le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord pour lequel le traitement des demandes est mené à terme. Comprend également les admissions au titre du Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones qui cible les communautés francophones en situation minoritaire.

[24] En vertu de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec assume la responsabilité de sélectionner les immigrants économiques qui veulent s'établir dans la province. Le 31 octobre 2024, le Québec a déposé son plan des niveaux d'immigration 2025 à l'Assemblée nationale du Québec.

[25] Cette catégorie figurait à l'origine à titre de politique prospective qui n'a pas été mise en œuvre; il n'y a donc aucune admission à déclarer.

[26] Le total des admissions au titre de l'immigration économique comprend les admissions issues des voies d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente.

[27] Comprend les parents orphelins (frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant) ainsi que d'autres membres de la famille élargie admissibles.

Réfugiés pris en charge par le gouvernement[28]	13 000	17 000	8 010	7 715	5	15 730
Réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte	–	150	45	35	0	80
Réfugiés parrainés par le secteur privé	21 000	26 000	10 475	12 500	0	22 975
Réfugiés et personnes protégées – Total	**55 000**	**65 000**	**28 705**	**30 450**	**10**	**59 165**
Motifs d'ordre humanitaire et autres – Total[29]	**8 500**	**13 000**	**6 780**	**5 975**	**0**	**12 755**
Total	**367 000**	**436 000**	**203 320**	**190 425**	**30**	**393 770**

Source : IRCC, Direction générale de la recherche et des données (DGRD), résidents permanents, 31 mars 2026

[28] Comprend des volets destinés aux défenseurs des droits de la personne ayant besoin de protection, ainsi qu'aux personnes LGBTQI+.

[29] Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs d'ordre humanitaire, pour des motifs d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis. Cela comprend également certaines admissions découlant des mesures prises par le Canada en réponse aux situations en Ukraine, au Soudan et à Hong Kong.

Tableau 3B : Tableau du Plan des niveaux d'immigration – Résidents permanents admis en 2025 dans des catégories économiques particulières incluses dans le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027

Les données du tableau 3B regroupent les admissions énumérées dans le tableau 3A. Les admissions indiquées au tableau 3B ne sont pas des admissions supplémentaires.

Afin de mieux harmoniser les niveaux d'immigration des résidents permanents avec la capacité d'accueil des communautés et d'assurer une approche globale de la société lors de la planification de ces niveaux, le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 a introduit deux thématiques. « Priorités économiques fédérales », afin de reconnaître l'importance de soutenir des secteurs critiques comme les soins de santé et les métiers spécialisés, et « Orientation Canada », pour veiller à mettre l'accent sur la facilitation de la transition vers la résidence permanente des personnes qui se trouvent déjà au Canada en tant qu'étudiants ou travailleurs.

Thématiques de l'immigration énumérées dans le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027	Fourchettes d'admission prévues pour 2025		Admissions 2025			
	Minimum	Maximum	Femme	Homme	Autre genre	Total
Priorités économiques fédérales[30]	30 000	62 000	21 265	21 285	0	42 545
Orientation Canada[31]	39 000	89 000	30 810	33 995	–	64 805
Total			**52 070**	**55 275**	**–**	**107 355**

Source : Cognos 25 juin 2026

[30] La thématique « Priorités économiques fédérales » comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) et de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) qui ont reçu une invitation à présenter une demande au titre de l'un des volets de sélection suivants : Compétence linguistique en français/ Métiers spécialisés/ Soins de santé/ STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques)/ Agriculture/ Sélection axée sur les catégories (ensembles)/ Transport. Tous ces volets entrent dans la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral) du tableau 3A.

[31] La thématique « Orientation Canada » comprend principalement les admissions issues de la Catégorie de l'expérience canadienne et d'autres voies d'immigration régionales, mais elles peuvent également provenir du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral).

Tableau 4 : Résidents permanents admis en 2025 selon la destination et la catégorie d'immigration

Catégories et programmes	T.-N.-L	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N-O.	Nun.	Non précisé	Total
Catégorie de l'immigration économique															
Programme pilote sur l'agroalimentaire	0	0	0	0	0	255	0	–	105	205	0	0	0	0	570
Programmes pilotes d'immigration au Canada atlantique	0	0	15	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Programmes d'immigration au Canada atlantique	960	180	1 670	2 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 150
Catégorie de l'expérience canadienne	60	50	610	295	0	33 680	305	270	3 545	10 710	25	20	15	0	49 590
Programmes des aides familiaux[32]	15	0	25	15	30	3 150	60	105	850	1 580	5	–	–	0	5 840
Entrepreneur	0	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Programme pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (fédéral)	0	0	–	10	0	320	–	5	30	65	0	0	0	0	435
Investisseur	0	0	0	0	490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	490
Programme des candidats des provinces	3 020	1 620	4 305	4 910	0	25 390	11 140	9 610	12 145	12 150	550	280	0	0	85 120
Travailleurs qualifiés (Québec)	0	0	0	0	41 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 785
Programmes pilotes d'immigration dans les communautés[33]	0	0	0	0	0	2 545	350	325	60	785	0	0	0	0	4 060
Travailleurs autonomes	–	–	15	5	50	385	10	–	20	290	0	0	0	0	780
Travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	0	0	0	0	0	10	0	0	0	25	0	0	0	0	35
Travailleurs qualifiés (fédéral)	45	55	280	1 740	0	20 545	830	285	4 640	1 630	15	20	20	0	30 105
Démarrage d'entreprise	15	0	5	0	0	735	20	0	45	605	0	0	0	0	1 430

[32] Les programmes des aides familiaux comprennent les admissions dans le cadre du Programme de la garde d'enfants, du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial, du Programme pilote des aides familiaux à domicile et du Programme des aides familiaux résidants.

[33] Comprend les admissions au titre de l'ancien Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, et du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales qui a remplacé le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord pour lequel le traitement des demandes est mené à terme. Comprend également les admissions au titre du Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones qui cible les communautés francophones en situation minoritaire.

Catégories et programmes	T.-N.-L	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N-O.	Nun.	Non précisé	Total
Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente	–	–	10	10	0	105	10	10	15	70	0	0	0	0	240
Immigration économique – Total	**4 120**	**1 915**	**6 930**	**9 330**	**42 380**	**87 120**	**12 725**	**10 620**	**21 460**	**28 120**	**595**	**320**	**35**	**0**	**225 680**
Famille parrainée															
Enfants parrainés	25	5	65	60	755	2 710	150	100	1 005	660	5	5	–	0	5 550
Membre de la famille élargie parrainé	–	0	0	5	100	300	25	10	240	110	0	10	–	0	800
Parents et grands-parents parrainés	55	20	155	95	2 445	10 935	1 035	675	4 940	4 110	35	20	5	0	24 525
Conjoint et partenaire parrainé	230	180	965	695	7 070	32 710	2 125	1 300	9 545	10 320	70	65	25	0	65 295
Famille parrainée – Total	**305**	**205**	**1 185**	**855**	**10 370**	**46 655**	**3 335**	**2 085**	**15 730**	**15 195**	**110**	**100**	**35**	**0**	**96 170**
Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada															
Réfugiés désignés par un bureau des visas au titre du Programme mixte	0	0	10	0	0	25	20	0	10	15	0	0	0	0	80
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	405	70	525	535	1 480	6 860	775	525	2 210	2 340	0	0	0	0	15 730
Réfugiés parrainés par le secteur privé	160	10	365	75	630	8 885	1 440	555	8 925	1 910	–	5	0	–	22 975
Personnes protégées et personnes à charge	20	5	30	40	4 515	12 745	205	60	1 275	1 465	0	10	5	0	20 380
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Total	**585**	**90**	**930**	**655**	**6 630**	**28 520**	**2 445**	**1 140**	**12 420**	**5 735**	**–**	**15**	**5**	**–**	**59 165**
Motifs d'ordre humanitaire et autres															
Motifs d'ordre humanitaire et autres	55	15	130	100	755	7 380	445	210	2 005	1 625	5	–	0	20	12 755
Total	**5 065**	**2 230**	**9 175**	**10 940**	**60 135**[34]	**169 675**	**18 950**	**14 055**	**51 615**	**50 675**	**715**	**440**	**75**	**25**	**393 770**
Pourcentage	**1 %**	**1 %**	**2 %**	**3 %**	**15 %**	**43 %**	**5 %**	**4 %**	**13 %**	**13 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**100 %**

Source : IRCC, DGRD, Données sur les résidents permanents au 31 mars 2026.

[34] Le total pour le Québec comprend 49 685 admissions de résidents permanents francophones et 10 160 admissions de résidents permanents non francophones. Le terme « francophone » s'entend de toute personne qui (1) a déclaré connaître le français seulement comme langue officielle, ou (2) a déclaré connaître à la fois le français et l'anglais, ayant indiqué que le français est la langue dans laquelle elle est le plus à l'aise. Source : DGRD, Données sur les résidents permanents au 31 mars 2026.

Tableau 5 : Profil linguistique – Langue officielle des étrangers ayant obtenu le statut de résident permanent en 2025

Le tableau suivant dresse le profil linguistique, au regard des langues officielles, des étrangers ayant obtenu le statut de résident permanent.

Catégorie d'immigration	Anglais	Français	Français et anglais	Aucune	Non précisé	Total
Immigration économique – Demandeurs principaux	85 815	13 055	25 595	100	105	124 670
Femme	39 415	5 755	11 815	40	55	57 075
Homme	46 395	7 305	13 775	60	50	67 585
Autre genre	–	0	–	0	0	5
Immigration économique – Partenaires et personnes à charge	61 780	20 365	11 045	6 950	865	101 010
Femme	31 235	10 640	5 910	3 440	490	51 715
Homme	30 545	9 730	5 135	3 515	375	49 295
Autre genre	–	0	0	0	0	–
Immigration économique – Total	**147 595**	**33 425**	**36 635**	**7 055**	**970**	**225 680**
Femme	70 650	16 390	17 720	3 480	545	108 790
Homme	76 940	17 030	18 910	3 575	425	116 880
Autre genre	5	0	–	0	0	10
Regroupement familial – Demandeurs principaux	58 950	4 100	3 645	11 910	400	79 005
Femme	36 435	2 565	2 170	7 040	240	48 450
Homme	22 505	1 540	1 475	4 865	160	30 545
Autre genre	10	0	0	0	0	10
Regroupement familial – Partenaires et personnes à charge	8 220	1 230	330	7 165	220	17 160
Femme	4 955	630	170	4 715	120	10 590
Homme	3 265	600	160	2 450	95	6 570
Autre genre	0	0	0	0	0	0
Regroupement familial – Total	**67 170**	**5 330**	**3 975**	**19 075**	**615**	**96 170**
Femme	41 385	3 195	2 345	11 755	360	59 040
Homme	25 775	2 135	1 635	7 320	255	37 115
Autre genre	10	0	0	0	0	10
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Demandeurs principaux	16 270	2 380	1 360	10 190	380	30 580
Femme	6 195	1 220	570	5 055	140	13 180
Homme	10 070	1 160	790	5 130	240	17 390
Autre genre	5	0	0	–	0	10
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Partenaires et personnes à charge	8 785	1 325	575	16 680	1 215	28 585
Femme	4 895	760	310	8 880	685	15 525
Homme	3 895	565	265	7 800	535	13 060

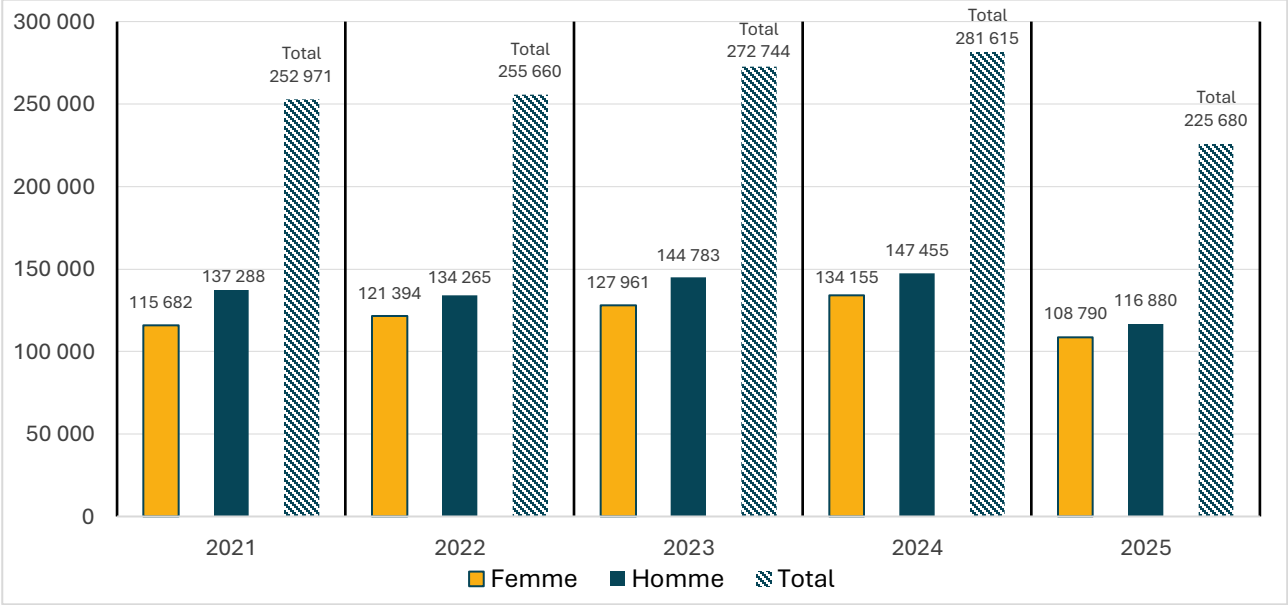
Catégorie d'immigration	Anglais	Français	Français et anglais	Aucune	Non précisé	Total
Autre genre	0	0	0	0	0	0
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Total	**25 055**	**3 705**	**1 935**	**26 875**	**1 600**	**59 165**
Femme	11 090	1 980	880	13 935	825	28 705
Homme	13 960	1 725	1 055	12 930	775	30 450
Autre genre	5	0	0	–	0	10
Immigration pour motifs d'ordre humanitaire et autres – Demandeurs principaux	4 225	645	185	1 365	55	6 470
Femme	2 210	295	75	890	15	3 490
Homme	2 015	350	110	470	40	2 980
Autre genre	0	0	0	0	0	0
Immigration pour motifs d'ordre humanitaire et autres – Partenaires et personnes à charge	3 335	705	165	1 895	185	6 285
Femme	1 745	390	95	970	90	3 295
Homme	1590	315	70	925	95	2 995
Autre genre	0	0	0	0	0	0
Immigration pour motifs d'ordre humanitaire et autres – Total	**7 560**	**1 350**	**350**	**3 255**	**240**	**12 755**
Femme	3 955	685	170	1 860	110	6 780
Homme	3 605	660	180	1 395	135	5 975
Autre genre	0	0	0	0	0	0
Total	**247 385**	**43 805**	**42 895**	**56 255**	**3 430**	**393 770**

Source : IRCC, DGRD, Données sur les résidents permanents au 31 mars 2026.

Immigration économique

Le Canada offre une gamme de programmes d'immigration économique pour attirer les talents, combler les pénuries de main-d'œuvre et soutenir la croissance économique. Grâce à ces programmes, les avantages de l'immigration sont répartis dans l'ensemble du Canada. Ces programmes permettent de sélectionner des travailleurs qualifiés et des entrepreneurs qui peuvent contribuer à l'économie canadienne. La catégorie de l'immigration économique était la principale source des admissions de résidents permanents en 2025; elle a admis 225 680 personnes et représentait 57,3 % de toutes les admissions. Ce total comprend les demandeurs principaux ainsi que leurs conjoints et personnes à charge. Parmi les personnes admises, 108 790 étaient des femmes, 116 880 étaient des hommes et un petit nombre était d'un autre genre. En 2024, 281 615 personnes ont été admises dans le cadre des programmes économiques. Les admissions issues des programmes d'immigration économique étaient inférieures de 19,9 % en 2025 par rapport à 2024.

Figure 6 : Immigration économique – Totaux et genre (demandeurs principaux et personnes à leur charge)



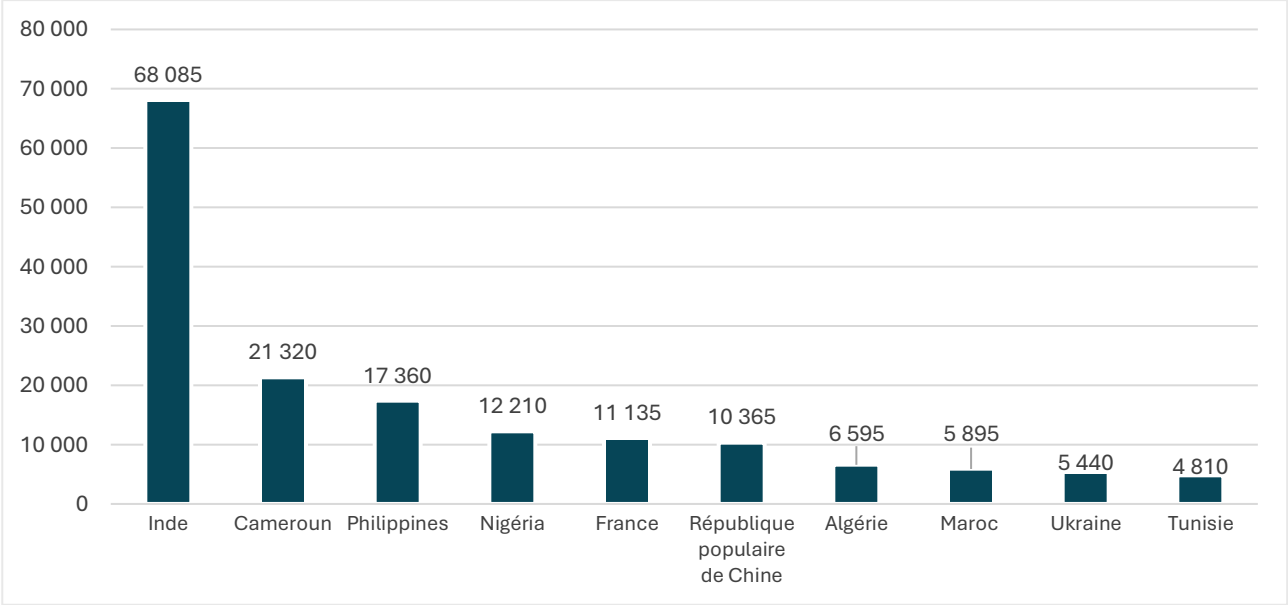
Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	115 682	121 394	127 961	134 155	108 790
Homme	137 288	134 265	144 783	147 455	116 880
Autre genre[35]	1	1	0	–	10
Total	**252 971**	**255 660**	**272 744**	**281 615**	**225 680**

[35] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

En 2025, les femmes représentaient 48,2 % des admissions issues de l'immigration économique, une légère augmentation par rapport à 47,6 % en 2024, bien que les admissions globales pour tous les demandeurs aient diminué. Entre 2021 et 2025, la répartition des immigrants économiques selon le genre est demeurée relativement stable. Au cours de cette période, la proportion de femmes a légèrement augmenté, tandis que les hommes ont continué de représenter une faible majorité des admissions.

Figure 7 : Dix principaux pays de citoyenneté d'origine des admissions économiques en 2025

Les admissions de résidents permanents en provenance des dix principaux pays d'origine se sont élevées à 163 220, ce qui représente 72,3 % de l'ensemble des admissions dans cette catégorie.



Pays de citoyenneté d'origine	Total
Inde	68 085
Cameroun	21 320
Philippines	17 360
Nigéria	12 210
France	11 135
République populaire de Chine	10 365
Algérie	6 595
Maroc	5 895
Ukraine	5 440
Tunisie	4 810

En 2025, l'Inde est demeurée le principal pays d'origine des immigrants économiques, représentant 30,2 % de toutes les admissions dans cette catégorie. Par rapport aux années précédentes, une part plus importante des admissions provenait de pays africains, notamment le Cameroun, l'Algérie et le Maroc. Ce changement reflète, en partie, l'incidence des rondes d'invitations axées sur les catégories qui ont privilégié les compétences linguistiques en français et l'expérience de travail dans des professions ciblées.

Entrée express

Entrée express[xvii] (EE) est le système de gestion des demandes du Canada pour le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)[xviii], le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)[xix], la Catégorie de l'expérience canadienne[xx] et une partie du Programme des candidats des provinces[xxi]. Le système EE gère la réception des demandes de résidence permanente dans le cadre des principaux programmes d'immigration économique, tout en facilitant la sélection des personnes les plus susceptibles de réussir. La sélection axée sur les catégories (ensembles) permet au ministre d'établir des catégories qui appuient des priorités économiques particulières et d'inviter les candidats admissibles les mieux classés à présenter une demande de résidence permanente. En 2025, des invitations ont été envoyées aux candidats ayant des qualifications dans les catégories suivantes : compétence linguistique en français, professions de la santé et services sociaux, métiers spécialisés et métiers de l'éducation.

En 2025, le Canada a admis 114 930 personnes par l'entremise d'EE, incluant les demandeurs principaux et leurs conjoints et personnes à charge qui les accompagnent. Parmi les personnes admises, 55 810 étaient des femmes, 59 115 étaient des hommes et cinq étaient d'un autre genre.

Pour en savoir plus sur EE, y compris les données à toutes les étapes du continuum d'EE, veuillez consulter le Rapport de fin d'exercice sur Entrée express[xxii].

Programmes fédéraux d'immigration destinés aux gens d'affaires

Les programmes fédéraux d'immigration destinés aux gens d'affaires aident à attirer des entrepreneurs talentueux qui peuvent soutenir la croissance économique du Canada. Ces programmes comprennent le Programme de visa pour démarrage d'entreprise[xxiii], qui aide les entrepreneurs à bâtir des entreprises novatrices capables de croître et de créer des emplois au Canada. Le programme Travailleurs autonomes[xxiv] soutient les personnes possédant une expérience pertinente du travail indépendant. L'acceptation des demandes est actuellement suspendue pour les deux programmes.

En 2025, le Canada a admis 2 210 demandeurs principaux et leurs conjoints et personnes à charge qui les accompagnent dans le cadre de ces programmes. Parmi les personnes admises, 1 090 étaient des femmes, 1 115 étaient des hommes.

Programmes d'immigration sectorielle

Les programmes pilotes d'immigration sectorielle permettent de tester des approches novatrices visant à appuyer des objectifs économiques précis et à répondre aux besoins du marché du travail partout au Canada.

Les programmes pour les aides familiaux[xxv] soutiennent les personnes âgées, les enfants et les personnes vivant avec un handicap partout au Canada en offrant aux prestataires de soins à domicile (aides familiaux) une voie d'accès à la résidence permanente. En mars 2025, les Programmes pilotes d'immigration des aides de soins à domicile ont été lancés, l'un pour les gardiens d'enfants en milieu familial et l'autre pour les aides familiaux à domicile. L'acceptation des demandes pour ces programmes pilotes a été suspendue en décembre 2025, dans le cadre des efforts visant à ramener les niveaux d'immigration à un rythme plus durable et à offrir une plus grande prévisibilité aux clients.

Les Programmes pilotes d'immigration des aides de soins à domicile ont remplacé les programmes pilotes quinquennaux des gardiens d'enfants en milieu familial et des aides familiaux à domicile, qui ont pris fin en juin 2024. Les demandes reçues avant l'expiration des programmes pour aides familiaux continuent d'être traitées. En 2025, 5 840 aides familiaux, leur conjoint et leurs personnes à charge ont été admis dans le cadre de programmes pour les aides familiaux[36]. Parmi les personnes admises, 3 430 étaient des femmes et 2 410 étaient des hommes.

Le programme pilote quinquennal sur l'agroalimentaire a pris fin le 14 mai 2025. Les demandes reçues avant cette date continuent d'être traitées. Le Programme pilote sur l'agroalimentaire a mis à l'essai une approche d'immigration propre à l'industrie afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre de longue date dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. Il a offert une voie d'accès à la résidence permanente aux travailleurs expérimentés non saisonniers exerçant certaines professions tout au long de l'année. En 2025, 570 personnes ont été admises par l'entremise du Programme pilote sur l'agroalimentaire, incluant les demandeurs principaux et leurs personnes à charge. Parmi les personnes admises, 255 étaient des femmes et 315 étaient des hommes.

Projets pilotes et programmes d'immigration régionaux

Les programmes d'immigration régionaux permettent aux provinces, aux territoires et aux communautés de sélectionner des immigrants possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour combler les pénuries de main-d'œuvre locales et soutenir la croissance économique de la région.

Le Programme des candidats des provinces (PCP), le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA), le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN), le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales[xxvi] (PPICR) et le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones (PPICF) sont conçus pour répondre aux besoins changeants du marché du travail régional, stimuler la croissance démographique à l'extérieur des grands centres urbains et promouvoir l'intégration et la rétention à long terme. En 2025, 94 355 personnes ont été admises dans le cadre du PCP, du PICA et des programmes pilotes d'immigration dans les communautés. Les admissions issues de ces programmes représentaient 51 % de toutes les admissions en immigration économique à l'extérieur du Québec.

[36] Comprend les admissions au titre du Programme pilote de la garde d'enfants, du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial, du Programme pilote des aides familiaux à domicile et du Programme des aides familiaux résidants.

En 2025, le Canada a admis 85 120 personnes par l'entremise du PCP et 5 170 par l'entremise du PICA[37], incluant les demandeurs principaux et leurs conjoints et personnes à charge qui les accompagnent. Parmi les personnes admises dans le cadre du PCP, 39 750 étaient des femmes, 45 365 étaient des hommes et une petite partie était d'un autre genre. Pour le PICA, 2 470 étaient des femmes et 2 700 étaient des hommes.

Le PPICR et le PPICF ont été lancés en 2025, misant sur le succès du PPICRN et mettant à l'essai une nouvelle approche à l'égard de l'immigration régionale et francophone. Ces programmes pilotes donnent aux communautés participantes un rôle de premier plan dans l'évaluation et la recommandation des candidats qui répondent le mieux aux besoins de leur marché du travail, tout en collaborant avec les intervenants locaux pour créer un environnement accueillant pour les nouveaux arrivants et leurs familles. En 2025, dans tous les programmes communautaires ruraux (PPICRN, PPICR et PPICF), 4 060 demandeurs principaux et leurs conjoints et personnes à charge qui les accompagnent ont été admis à titre de résidents permanents dans le cadre de ces programmes pilotes. Parmi les personnes admises, 1 920 étaient des femmes et 2 140 étaient des hommes.

Immigration francophone hors Québec

L'immigration francophone favorise la vitalité régionale et le développement économique, particulièrement dans les communautés francophones en situation minoritaire à travers le pays (hors Québec). Elle contribue également à des engagements plus larges en matière de diversité linguistique et de renouvellement démographique.

En 2025, IRCC a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs initiatives annoncées en 2024. Il s'agissait notamment du Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire[xxvii], du Centre d'innovation en immigration francophone[xxviii] et de l'expansion de l'Initiative des communautés francophones accueillantes[xxix]. Pour compléter ces initiatives, en 2025, le Ministère a lancé le Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones[xxx], qui offre la résidence permanente aux travailleurs qualifiés francophones ou bilingues qui souhaitent travailler et s'établir dans des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) rurales et éloignées à travers le Canada.

De plus, le Centre d'innovation en immigration francophone a appuyé 17 projets novateurs en 2025, totalisant 3,9 M$. Ces projets visaient à réduire les obstacles à l'immigration francophone. Le financement a soutenu des activités telles que la promotion des CFSM à l'échelle internationale, le recrutement et la sélection de candidats francophones et bilingues, et des études de recherche.

[37] Comprend les admissions des demandeurs qui ont présenté une demande dans le cadre du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

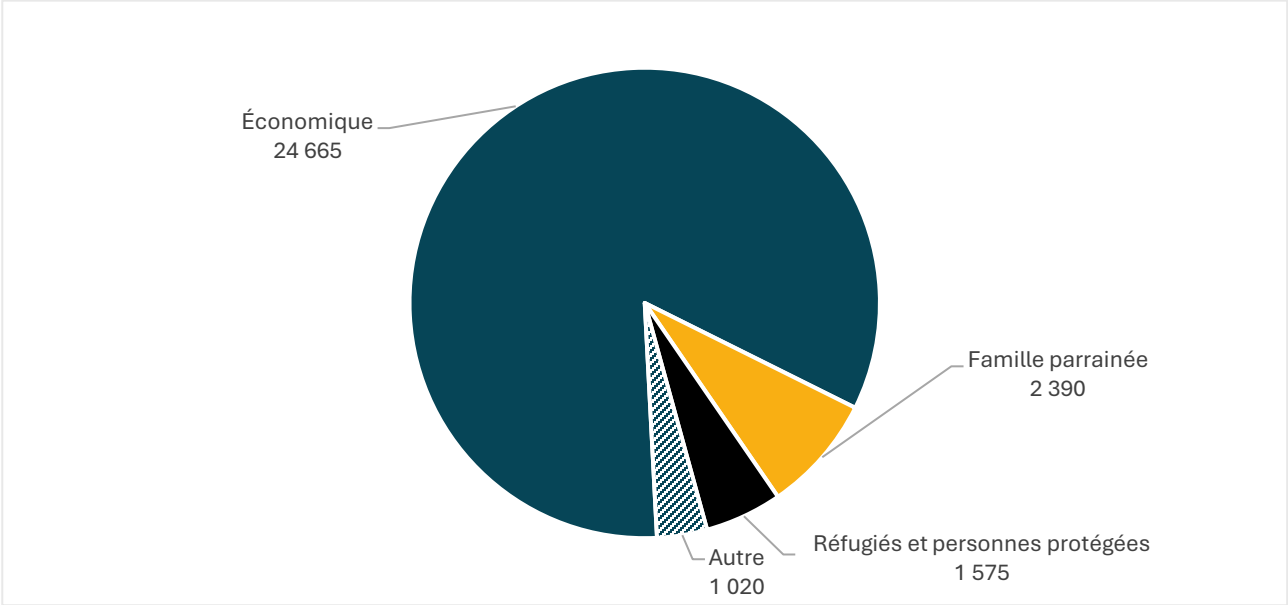
Cibles d’admission de résidents permanents francophones hors Québec

La Politique en matière d’immigration francophone[xxxi] d’IRCC fournit une orientation stratégique à long terme pour soutenir la vitalité et le développement économique des CFSM et exige que les cibles d’admission de résidents permanents francophones soient incluses dans le Plan pluriannuel des niveaux d’immigration.

En 2025, IRCC a dépassé sa cible de 8,5 % en ce qui concerne les admissions de francophones hors Québec, avec l’admission de 29 650 résidents permanents francophones à l’extérieur de cette province, ce qui représente 8,9 % de l’ensemble des admissions hors Québec.

Figure 8 : Catégories d’admission des résidents permanents francophones hors Québec

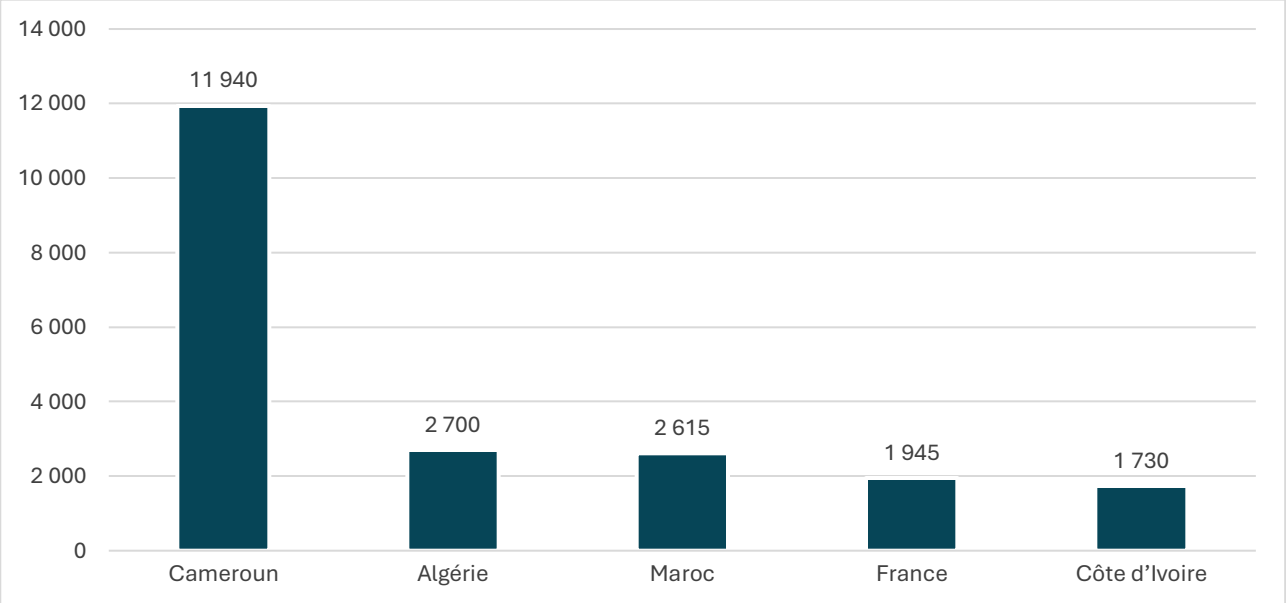
En 2025, les résidents permanents francophones hors Québec ont été admis dans toutes les catégories d’immigration. La plupart ont été admis dans la classe de l’immigration économique.



Catégorie	Admissions
Économique	24 665
Famille parrainée	2 390
Réfugiés et personnes protégées	1 575
Autre	1 020

Figure 9 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des résidents permanents francophones admis hors Québec en 2025

En 2025, les cinq principaux pays d'origine des résidents permanents francophones admis hors Québec ont représenté 20 930 admissions. À eux seuls, ces pays ont représenté 71 % de la totalité des admissions de résidents permanents francophones à l'extérieur du Québec.



Pays d'origine	Total
Cameroun	11 940
Algérie	2 700
Maroc	2 615
France	1 945
Côte d'Ivoire	1 730

En 2025, quatre des cinq principaux pays d'origine des résidents permanents francophones admis hors Québec étaient en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. Le Cameroun était le pays d'origine le plus important, représentant 40 % de toutes les admissions. Ces nouveaux arrivants contribuent à renforcer les communautés francophones en situation minoritaire à travers le Canada et à favoriser la diversité linguistique et culturelle du Canada.

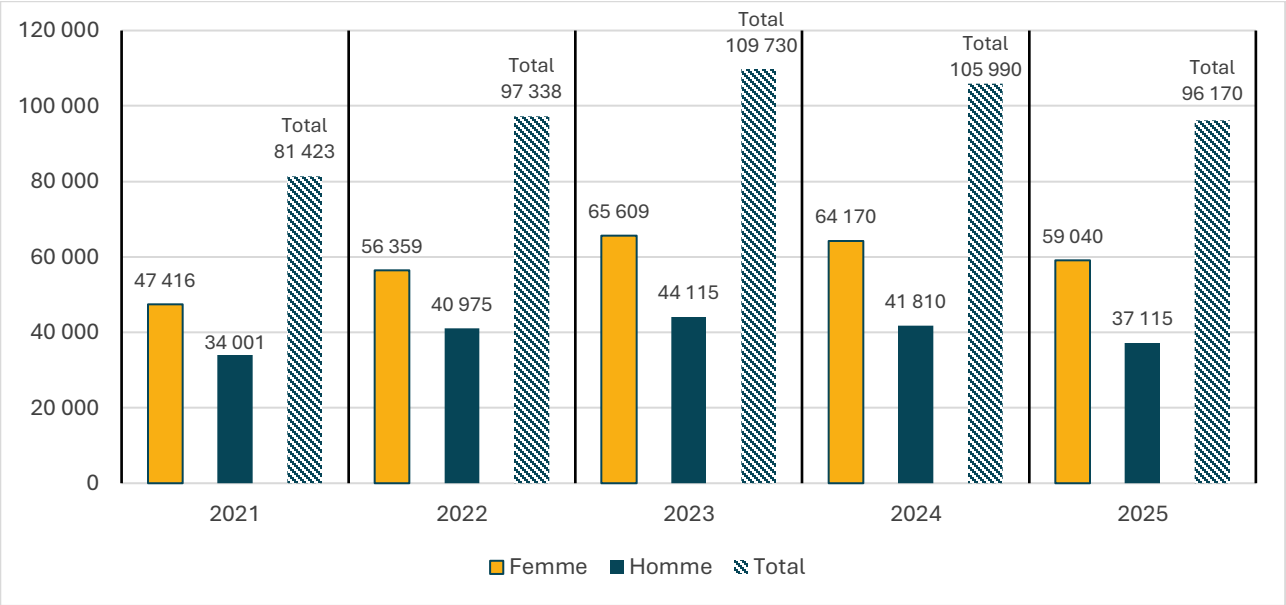
Famille parrainée

Le Canada demeure déterminé à aider les citoyens canadiens et les résidents permanents à parrainer les membres de leur famille admissibles en vue de l'obtention de la résidence permanente. Le parrainage familial favorise le regroupement des familles et soutient la force sociale, culturelle et économique des collectivités à travers le Canada. Les répondants s'engagent à fournir un soutien financier aux parents parrainés pendant une période déterminée, afin de favoriser leur établissement et leur intégration.

En 2025, 96 170 personnes ont été admises dans le cadre du Programme de parrainage familial. Ces personnes englobaient les conjoints, les partenaires, les enfants à charge, les parents et les grands-parents et d'autres parents admissibles. Parmi les personnes admises, 59 040 étaient des femmes, 37 115 étaient des hommes et 10 étaient d'un autre genre.

Comparativement à 2024, les admissions au titre du parrainage familial ont diminué de 9,3 %. En 2024, 105 990 personnes ont été admises dans la catégorie Famille parrainée.

Figure 10 : Famille parrainée – Totaux et genre



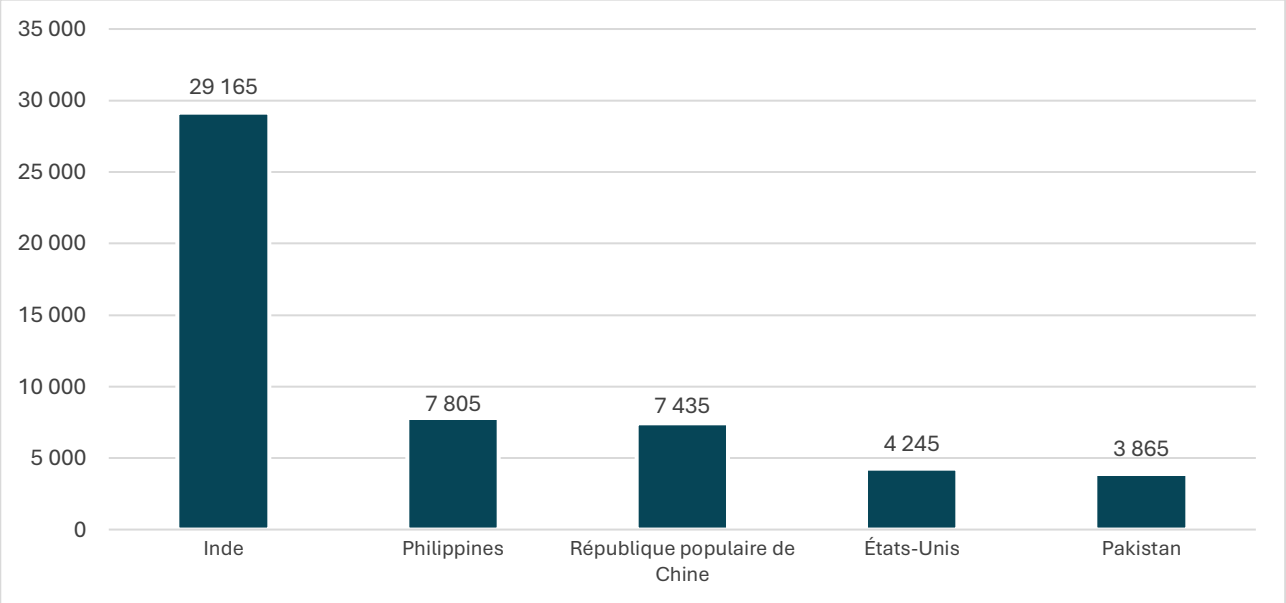
Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	47 416	56 359	65 609	64 170	59 040
Homme	34 001	40 975	44 115	41 810	37 115
Autre genre[38]	6	4	4	15	10
Non précisé[39]	S.O.	S.O.	2	0	0
Total	**81 423**	**97 338**	**109 730**	**105 990**	**96 170**

En 2025, les femmes représentaient 61,4 % des admissions dans la catégorie Famille parrainée. Cela poursuit une tendance observée au cours des cinq dernières années, les femmes représentant la majorité des admissions dans cette catégorie. Cette tendance est liée à la composition de la catégorie des conjoints et partenaires parrainés, où les femmes représentent une plus grande part des demandeurs principaux et des membres de la famille qui les accompagnent. Les admissions dans la catégorie Famille parrainée ont diminué de 2024 à 2025, tant pour les femmes que les hommes. Toutefois, la diminution était plus faible chez les femmes (8%) que chez les hommes (11,2 %).

[38] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.
[39] Les admissions de personnes dont le genre est « Non précisé » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

Figure 11 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des personnes admises dans la catégorie Famille parrainée en 2025

En 2025, les cinq principaux pays d'origine des résidents permanents admis dans la catégorie Famille parrainée ont représenté 52 510 admissions. Ensemble, ces pays représentaient 55 % de toutes les admissions dans la catégorie Famille parrainée.



Pays d'origine	Total
Inde	29 165
Philippines	7 805
République populaire de Chine	7 435
États-Unis	4 245
Pakistan	3 865

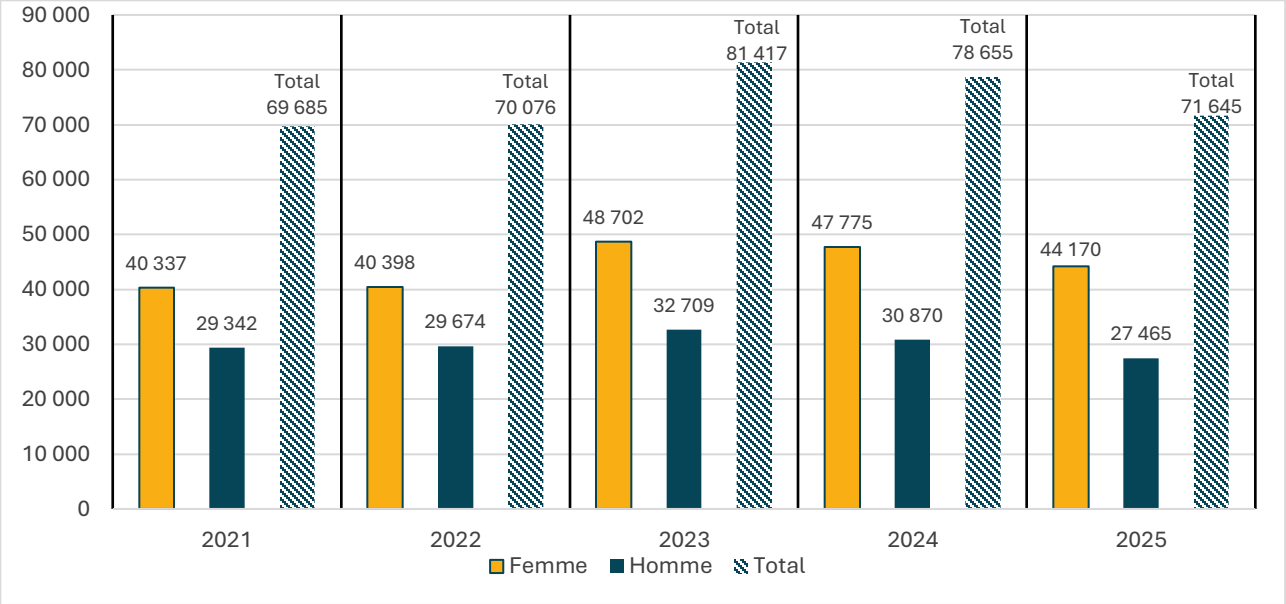
L'Inde est demeurée le pays d'origine le plus important des personnes admises dans la catégorie Famille parrainée en 2025, représentant 30 % de toutes les admissions. Quatre pays d'origine sont situés à travers l'Asie, ce qui reflète les divers antécédents des répondants canadiens et de leurs familles.

Conjoints, partenaires, enfants à charge et autres personnes parrainés[40]

En 2025, 71 645 personnes ont été admises dans la catégorie Conjoints, partenaires et enfants parrainés. Parmi les personnes admises, 44 170 étaient des femmes, 27 465 étaient des hommes, et 10 étaient d'un autre genre. Les admissions dans cette catégorie ont diminué de 8,9 % par rapport à 2024. En 2024, 78 655 personnes ont été admises dans la catégorie Conjoints, partenaires et enfants parrainés.

[40] Comprend les admissions de 800 parents orphelins (frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant) et d'autres parents admissibles.

Figure 12 : Conjoints, partenaires, enfants à charge et autres personnes parrainés[41] – Totaux et genre



Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	40 337	40 398	48 702	47 775	44 170
Homme	29 342	29 674	32 709	30 870	27 465
Autre genre[42]	6	4	4	10	10
Non précisé[43]	S.O.	S.O.	2	0	0
Total	**69 685**	**70 076**	**81 417**	**78 655**	**71 645**

En 2025, les femmes représentaient 61,6 % des admissions dans la catégorie Conjoints, partenaires et enfants à charge parrainés. Cela poursuit une tendance observée au cours des cinq dernières années, les femmes représentant une part croissante des admissions. Cette tendance reflète la composition du programme, car les femmes sont plus souvent les conjointes ou les partenaires parrainés. En 2025, les admissions dans cette catégorie ont diminué tant chez les femmes que chez les hommes par rapport à 2024. Toutefois, la diminution était plus faible chez les femmes (7,5 %) que chez les hommes (11 %).

[41] Comprend les parents orphelins (frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant) et d'autres parents admissibles.
[42] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.
[43] Les admissions de personnes dont le genre est « Non précisé » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

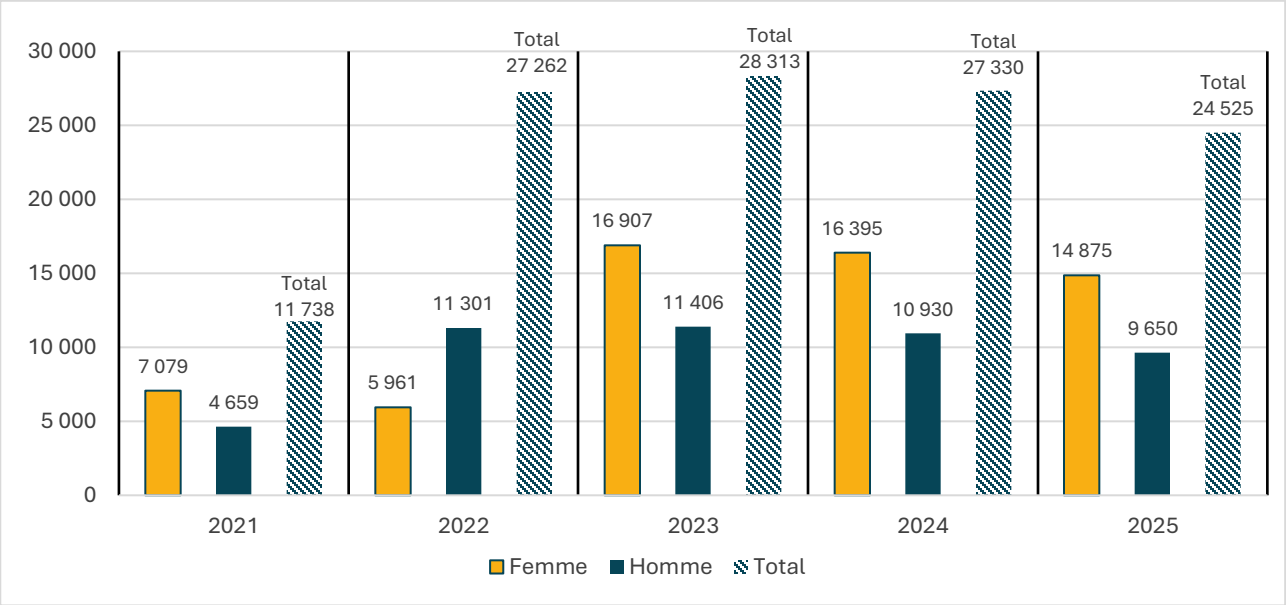
Parents et grands-parents parrainés

Depuis le 1er janvier 2026, IRCC a suspendu l'acceptation des nouvelles demandes de résidence permanente présentées par les parents ou les grands-parents d'un répondant, ou des demandes de parrainage connexes. Les demandes reçues dans le cadre de la période de réception de 2025 seront acceptées aux fins de traitement en 2026.

En 2025, 24 525 personnes ont été admises dans la catégorie Parents et grands-parents parrainés. Parmi les personnes admises, 14 875 étaient des femmes et 9 650 étaient des hommes.

Les admissions dans cette catégorie ont diminué de 10,3 % par rapport à 2024. En 2024, 27 330 personnes ont été admises dans la catégorie Parents et grands-parents parrainés.

Figure 13 : Parents et grands-parents – Totaux et genre



Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	7 079	5 961	16 907	16 395	14 875
Homme	4 659	11 301	11 406	10 930	9 650
Autre genre[44]	0	0	0	0	0
Non précisé[45]	S.O.	S.O.	0	0	0
Total	**11 738**	**27 262**	**28 313**	**27 330**	**24 525**

En 2025, les femmes représentaient 60,6 % des admissions dans la catégorie Parents et grands-parents parrainés. Cela poursuit une tendance observée depuis 2023, les femmes représentant la majorité des admissions dans cette catégorie.

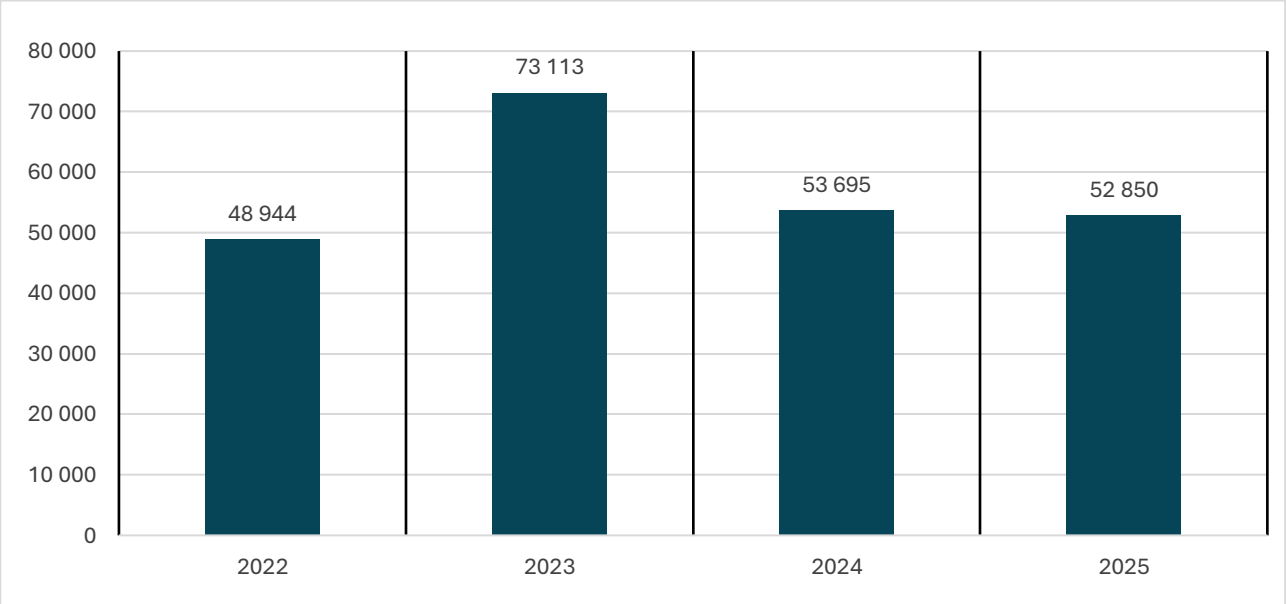
[44] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.
[45] Les admissions de personnes dont le genre est « Non précisé » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

Super visa

Même si IRCC a suspendu l'acceptation des demandes au titre du programme Parents et grands-parents le 1er janvier 2026, les parents ou les grands-parents peuvent quand même présenter une demande de super visa. Ce super visa est un visa de résident temporaire à entrées multiples qui permet aux parents ou aux grands-parents de rejoindre les membres de leur famille qui sont citoyens canadiens, résidents permanents ou Indiens inscrits[46] au Canada pour une durée de cinq ans par entrée. Les visiteurs peuvent également demander une prolongation de leur séjour d'au plus deux années supplémentaires pendant leur séjour au Canada.

En 2025, le Ministère a approuvé 52 850 demandes de super visa. Parmi les demandeurs, 32 850 étaient des femmes et 20 000 étaient des hommes. Le nombre de demandes de super visa approuvées a légèrement diminué en 2025. En 2024, IRCC a approuvé 53 695 demandes, comparativement à 52 850 en 2025, soit une baisse de 1,6 %.

Figure 14 : Totaux des super visas



Année	Total
2022	48 944
2023	73 113
2024	53 695
2025	52 850

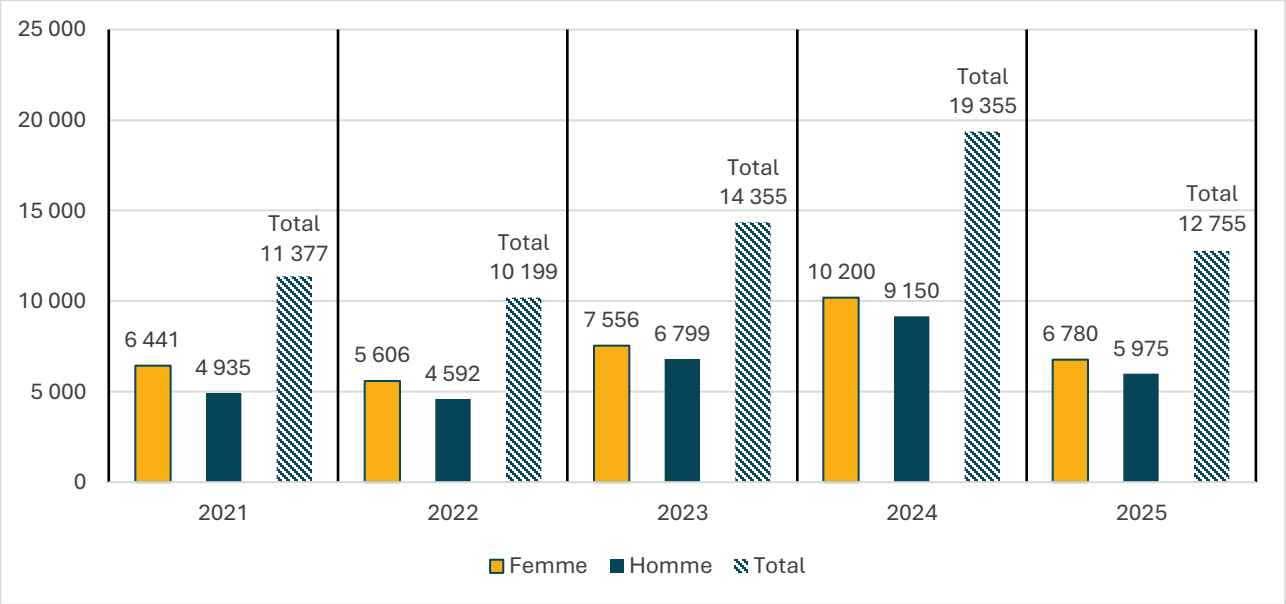
[46] Le terme « Indien inscrit » est utilisé au sens de la *Loi sur les Indiens* et désigne les personnes qui sont inscrites en vertu de cette loi. Bien que la terminologie reflète le langage utilisé dans la législation fédérale, IRCC reconnaît qu'elle peut ne pas correspondre aux termes d'identité privilégiés de tous les membres des Premières Nations. L'utilisation de ce terme dans ce contexte est strictement juridique et administrative.

Motifs d’ordre humanitaire et autres

Cette catégorie comprend les personnes qui obtiennent la résidence permanente pour des motifs d’ordre humanitaire, en vertu de certaines politiques d’intérêt public ou de la catégorie des titulaires de permis. Ces mesures aident les personnes qui font face à des circonstances exceptionnelles, notamment celles qui sont touchées par des événements mondiaux ou celles qui ont besoin d’un soutien spécial pendant leur séjour au Canada. Ces admissions comprennent toutes les admissions pour motifs d’ordre humanitaire et autres, ainsi que celles de la catégorie des titulaires de permis.

En 2025, un total de 12 755 personnes ont été admises dans cette catégorie. Parmi les personnes admises, 6 780 étaient des femmes et 5 975 étaient des hommes. Les admissions dans cette catégorie ont diminué considérablement par rapport à 2024. En 2024, 19 355 personnes ont été admises dans la catégorie des motifs d’ordre humanitaire et autres, comparativement à 12 755 en 2025, soit une baisse de 34,1 %.

Figure 15 : Motifs d’ordre humanitaire et autres – Totaux et genre



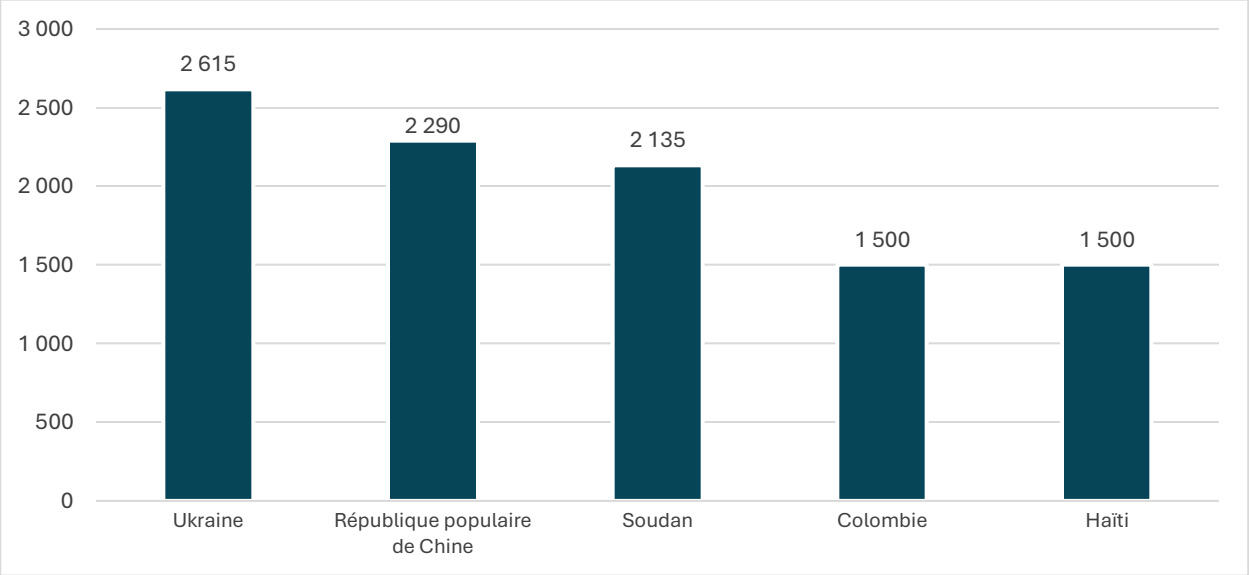
Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	6 441	5 606	7 556	10 200	6 780
Homme	4 935	4 592	6 799	9 150	5 975
Autre genre[47]	–	–	0	–	0
Total	**11 377**	**10 199**	**14 355**	**19 355**	**12 755**

En 2025, les femmes représentaient 53,2 % des admissions dans la catégorie Motifs d’ordre humanitaire et autres.

[47] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

Figure 16 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des personnes admises pour motifs d'ordre humanitaire en 2025

En 2025, les cinq principaux pays d'origine des résidents permanents admis dans la catégorie Motifs d'ordre humanitaire et autres ont représenté 10 045 admissions. Ensemble, ces pays représentaient 78,7 % de toutes les admissions dans cette catégorie.



Pays d'origine	Total
Ukraine	2 615
République populaire de Chine	2 290
Soudan	2 135
Colombie	1 500
Haïti	1 500

En 2025, les cinq principaux pays d'origine des personnes admises dans la catégorie Motifs d'ordre humanitaire et autres reflétaient diverses situations humanitaires en cours, notamment des préoccupations liées aux droits de la personne, de l'instabilité politique et économique, des conflits armés et d'autres crises.

L'Ukraine et la Chine étaient les deux principaux pays d'origine, représentant 38,4 % de toutes les admissions dans cette catégorie. Le Soudan, la Colombie et Haïti complétaient la liste des cinq principaux pays d'origine, reflétant ainsi le maintien des besoins humanitaires dans ces régions. Ces tendances relatives aux admissions concordent avec les objectifs des politiques d'intérêt public et des mesures spéciales qui viennent en aide aux personnes touchées par des circonstances exceptionnelles.

Réfugiés et personnes protégées

En 2025, 59 165 réfugiés et personnes protégées ont été admis à titre de résidents permanents. Parmi les personnes admises, 28 705 étaient des femmes, 30 450 étaient des hommes et 10 étaient d'un autre genre. Les admissions dans cette catégorie ont diminué de 22,8 % par rapport à 2024. En 2024, le Canada a admis 76 685 réfugiés et personnes protégées à titre de résidents permanents.

Figure 17 : Réfugiés et personnes protégées – Totaux et genre



Genre	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	28 937	36 059	35 905	36 440	28 705
Homme	31 287	38 272	39 061	40 230	30 450
Autre genre[48]	4	11	13	15	10
Non précisé[49]	S.O.	S.O.	0	-	0
Total	**60 228**	**74 342**	**74 979**	**76 685**	**59 165**

Réfugiés réinstallés

Chaque année, IRCC facilite l'admission d'un nombre ciblé de résidents permanents dans la catégorie des réfugiés réinstallés. Il s'agit notamment des réfugiés au sens de la Convention qui se trouvent à l'extérieur de leur pays d'origine et qui ne peuvent y retourner parce qu'ils ont une crainte fondée de persécution. Cela comprend également les personnes qui ont besoin de se réinstaller parce qu'elles ont été gravement touchées par un conflit armé, une guerre civile ou des violations généralisées des droits de la personne. Le programme de réinstallation du Canada aide divers groupes vulnérables, y compris les minorités religieuses et ethniques, les personnes LGBTQI+, les défenseurs des droits de la personne, ainsi que les femmes et les enfants en situation précaire.

[48] Les admissions de personnes dont le genre est « Autre » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.
[49] Les admissions de personnes dont le genre est « Non précisé » sont incluses dans les totaux; toutefois, elles ne sont pas illustrées dans le graphique.

En 2025, 38 785 réfugiés réinstallés ont été admis au Canada à titre de résidents permanents. De ce nombre, 18 530 étaient des femmes, 20 255 étaient des hommes et 5 étaient d'un autre genre. Les admissions dans cette catégorie ont diminué de 21,3 % par rapport à 2024. En 2024, le Canada a admis 49 285 réfugiés réinstallés à titre de résidents permanents.

Le Programme de parrainage privé de réfugiés représentait la plupart des admissions de réfugiés réinstallés en 2025. Au total, 22 975 réfugiés parrainés par le secteur privé ont été admis, représentant 59,2 % de tous les réfugiés réinstallés. De ce nombre, 10 475 étaient des femmes et 12 500 étaient des hommes. Les femmes représentaient 45,6 % des admissions dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, soit une proportion légèrement inférieure à la part de 47,8 % qu'elles occupaient parmi l'ensemble des réfugiés réinstallés.

Le Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement représentait 40,6 % des admissions de réfugiés réinstallés. En 2025, 15 730 réfugiés pris en charge par le gouvernement ont été admis. Parmi les personnes admises, 8 010 étaient des femmes, 7 715 étaient des hommes et cinq étaient d'un autre genre.

Les autres admissions ont été effectuées dans le cadre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV). En 2025, 80 réfugiés RDBV ont été admis, soit 45 femmes et 35 hommes.

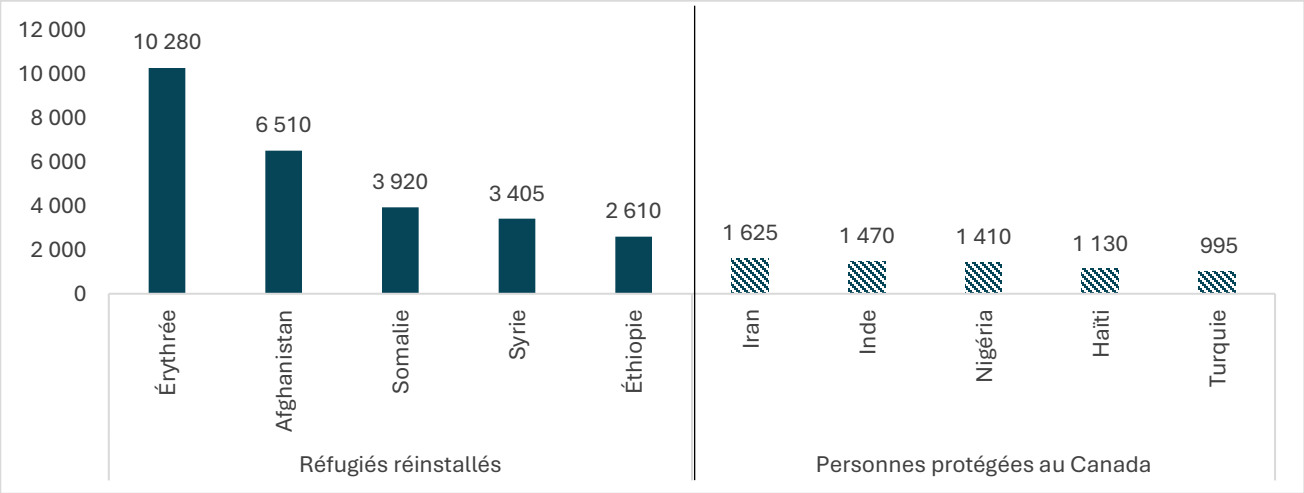
Personnes protégées au Canada

Les personnes protégées au Canada[xxxii] peuvent demander la résidence permanente et y inclure leurs personnes à charge, qu'elles se trouvent au Canada ou à l'étranger. Cette catégorie comprend les personnes reconnues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada comme réfugiés au sens de la Convention ou personnes à protéger, la plupart des personnes ayant obtenu une décision favorable lors de l'évaluation des risques avant renvoi, ainsi que les résidents temporaires protégés.

En 2025, un total de 20 380 personnes protégées ont obtenu la résidence permanente. De ce nombre, 10 180 étaient des femmes, 10 195 étaient des hommes et cinq étaient d'un autre genre. Le nombre de personnes protégées ayant obtenu la résidence permanente a diminué de 25,6 % par rapport à 2024. En 2024, 27 400 personnes protégées ont obtenu la résidence permanente.

Figure 18 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des personnes admises en tant que réfugiés et personnes protégées en 2025

En 2025, les cinq principaux pays d'origine des réfugiés réinstallés et des personnes protégées admis à titre de résidents permanents ont respectivement représenté 26 732 et 6 629 admissions en 2025. Ensemble, ces pays ont compté pour 68,9 % de l'ensemble des admissions dans la catégorie des réfugiés et pour 32,5 % de l'ensemble des admissions dans la catégorie des personnes protégées.



Réfugiés réinstallés

Pays d'origine	Total
Érythrée	10 280
Afghanistan	6 510
Somalie	3 920
Syrie	3 405
Éthiopie	2 610

Personnes protégées au Canada

Pays d'origine	Total
Iran	1 625
Inde	1 470
Nigéria	1 410
Haïti	1 130
Turquie	995

En 2025, l'Érythrée était le principal pays d'origine des réfugiés réinstallés admis au Canada, représentant 26,5 % de toutes les admissions dans cette catégorie. L'Afghanistan et la Somalie suivaient aux deuxième et troisième rangs.

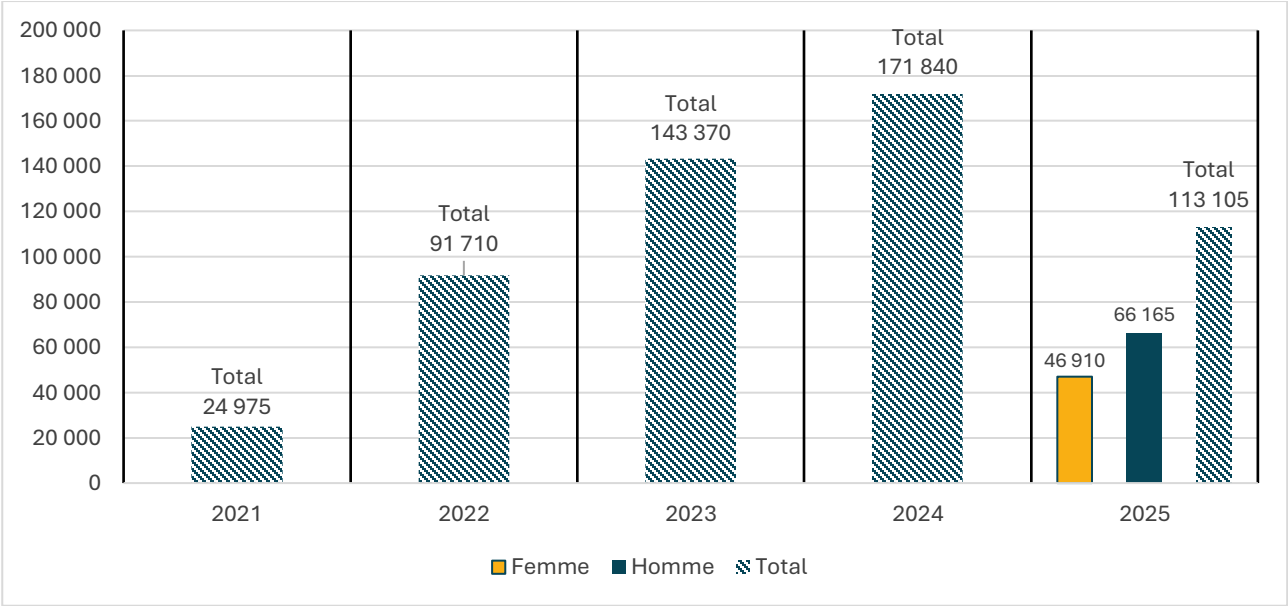
En ce qui concerne les personnes protégées au Canada, l'Iran était le principal pays d'origine en 2025, représentant 8 % des admissions de résidents permanents. L'Inde et le Nigeria suivaient aux deuxième et troisième rangs. Ces tendances relatives aux admissions reflètent les différentes populations desservies par les programmes canadiens de réinstallation des réfugiés et de protection à l'intérieur du pays.

Demandeurs d’asile

Le système d’octroi de l’asile au Canada fournit un processus permettant de déterminer si les personnes ont besoin de protection, conformément aux obligations juridiques nationales et internationales du Canada.

En 2025, le Canada a reçu 113 105 demandes des demandeurs d’asile aux points d’entrée et dans les bureaux intérieurs à travers le pays. Ce chiffre représente une baisse de 34,2 % par rapport à 2024, où 171 840 demandeurs d’asile on fait des demandes.

Figure 19 : Demandeurs d’asile – Totaux[50]



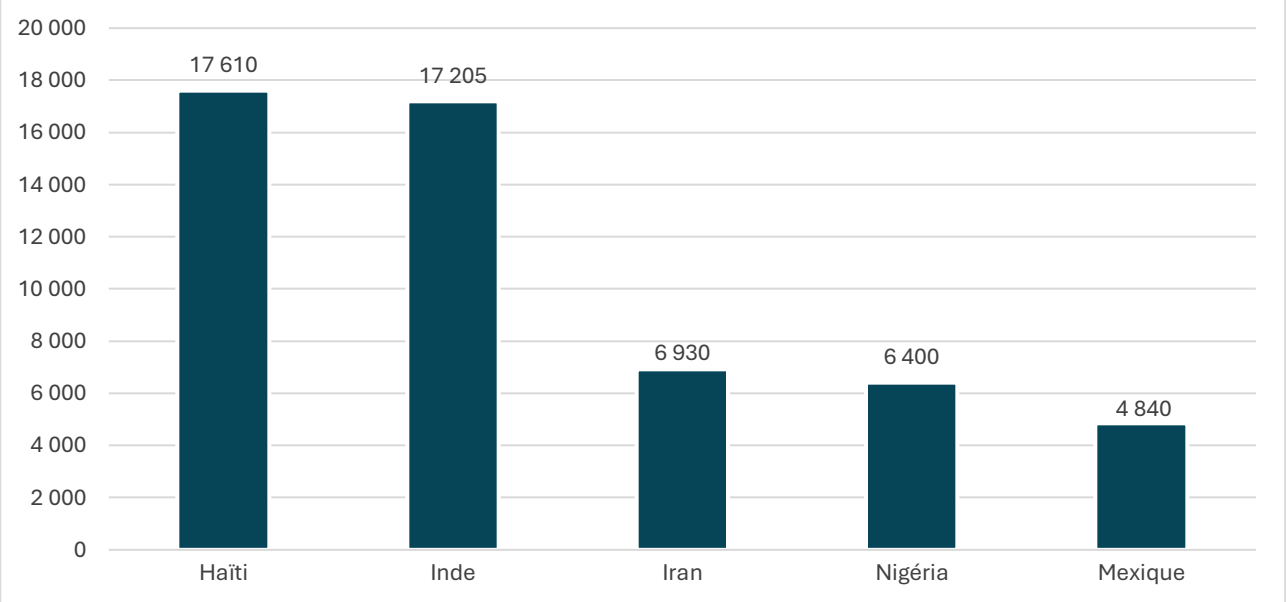
Genre[51]	2021	2022	2023	2024	2025
Femme	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	46 910
Homme	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	66 165
Autre genre	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	15
Non précisé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	20
Total	**24 975**	**91 710**	**143 370**	**171 840**	**113 105**

[50] Comme il s’agit de la première année où des données fondées sur le genre sont incluses dans ce graphique, les données des années précédentes ne sont pas disponibles.

[51] La répartition selon le genre n’était pas présentée dans les rapports annuels précédents; c’est pourquoi elle est indiquée comme « s.o. ». Des données sur la répartition selon le genre des demandeurs d’asile ont toutefois été recueillies au cours de ces années.

Figure 20 : Cinq principaux pays de citoyenneté d'origine des demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile provenant des cinq principaux pays d'origine se sont élevées à 52 980, ce qui représente 46,8 % de l'ensemble des demandes.



Pays	Total
Haïti	17 610
Inde	17 205
Iran	6 930
Nigéria	6 400
Mexique	4 840

En 2025, Haïti et l'Inde étaient les deux principaux pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada. Ensemble, ils représentaient 30,8 % de toutes les demandeurs.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur l'intégration économique et sociale des immigrants et des réfugiés, consultez la Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés dans le Rapport sur les résultats ministériels[xxxiii].

Des données supplémentaires sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert[xxxiv].

Programme d’établissement

Le Programme d’établissement[xxxv] d’IRCC aide les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles à leur intégration économique, sociale et culturelle dans la société canadienne. Comme annoncé dans le Budget de 2025[xxxvi], IRCC limitera l’admissibilité des immigrants économiques aux services d’établissement à compter du 1er avril 2026. Le changement vise à encourager les nouveaux arrivants à utiliser les services plus tôt, au moment où ils sont le plus utiles, et à s’assurer que le soutien demeure disponible pour ceux qui en ont le plus besoin.

Avant ce changement, les immigrants économiques pouvaient accéder aux services d’établissement financés par le gouvernement fédéral à partir du moment où ils devenaient résidents permanents jusqu’à ce qu’ils deviennent citoyens canadiens. En vertu des nouvelles règles, les résidents permanents de la catégorie de l’immigration économique pourront avoir accès à ces services :

- Jusqu’à six ans après l’obtention de leur résidence permanente, à compter du 1er avril 2026
- Jusqu’à cinq ans après l’obtention de leur résidence permanente, à compter du 1er avril 2027

Ces changements s’appliquent aux résidents permanents actuels et futurs de la catégorie de l’immigration économique, y compris les demandeurs principaux et leurs conjoints et personnes à charge qui les accompagnent.

En 2025, 501 365 clients uniques ont reçu des services d’établissement. De ces clients, 492 115 ont reçu des services au Canada[52], 15 770 ont reçu des services avant leur arrivée[53] et 30 760 ont reçu un soutien dans le cadre du Programme d’aide à la réinstallation[54].

Parmi tous les clients qui ont reçu des services d’établissement, 279 440 étaient des femmes, 217 515 étaient des hommes, 45 étaient d’un autre genre et 4 360 étaient d’un genre non précisé. Au cours de la même période, 22 595 nouveaux arrivants francophones ont reçu des services d’établissement de fournisseurs de services francophones.

[52] Les données sur le nombre de clients uniques ayant reçu des types de services particuliers peuvent ne pas correspondre au total de tous les clients uniques qui ont reçu des services, car certains clients peuvent avoir reçu plusieurs services.

[53] Les services d’établissement avant l’arrivée fournissent aux résidents permanents sélectionnés, y compris les réfugiés, des renseignements et des soutiens précis et pertinents afin qu’ils puissent prendre de meilleures décisions et amorcer leur processus d’établissement avant leur arrivée au Canada. Il s’agit notamment de les aider à se préparer à l’emploi pendant qu’ils sont encore à l’étranger et à arriver plus outillés pour s’intégrer dans la société canadienne.

[54] Dans le cadre du Programme d’aide à la réinstallation (PAR), le gouvernement du Canada aide les réfugiés pris en charge par le gouvernement et d’autres clients admissibles à partir du moment où ils arrivent au Canada en leur fournissant un soutien financier direct ainsi qu’en finançant la prestation de services immédiats et essentiels. Le soutien financier comprend une allocation unique d’établissement et un soutien du revenu mensuel versé habituellement pour une période allant jusqu’à un an ou jusqu’à ce que les clients puissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins, selon la première de ces éventualités. Les fournisseurs de services liés au PAR, situés dans des collectivités à travers le pays sauf au Québec, offrent aux clients des services immédiats et essentiels dans le cadre du PAR au cours des quatre à six semaines suivant leur arrivée au Canada.

Analyse comparative entre les sexes sur l'incidence de la Loi

Bien que les admissions issues des programmes de l'immigration économique soient globalement équilibrées entre les genres, elles tendent à refléter les tendances traditionnelles fondées sur le genre dans certains secteurs professionnels. Dans le cadre des programmes économiques régionaux (p. ex. Immigration au Canada atlantique, Candidat des provinces, etc.) 91,7 % des demandeurs des catégories des métiers spécialisés et du transport étaient des hommes, tandis que 73 % des demandeurs de la catégorie des soins de santé étaient des femmes. Au sein des programmes économiques fédéraux, les admissions dans le cadre des programmes pilotes pour les aides familiaux sont largement constituées de femmes, tandis que la plupart des travailleurs temporaires dans le secteur agricole sont des hommes.

Les disparités quant aux résultats sur le marché du travail chez les femmes immigrantes sont documentées depuis les années 1990. Ces disparités sont exacerbées lorsque l'on tient également compte de la race ou de l'ethnicité. Parmi les personnes travaillant à temps plein, l'écart salarial entre les genres auquel se heurtent les femmes immigrantes arrivées au Canada à l'âge adulte était environ deux fois plus élevé (19,8 %) que celui auquel font face les femmes nées au Canada (8,1 %) et les femmes immigrantes arrivées pendant leur enfance (9,8 %). Outre les écarts salariaux, les données du recensement de 2021 montrent que les femmes immigrantes racisées âgées de 25 à 54 ans affichaient les taux d'activité et d'emploi les plus bas et les taux de chômage les plus élevés.

L'ACS Plus dans la recherche sur l'immigration

L'ACS Plus est un outil important pour l'élaboration des politiques d'immigration. Les recherches montrent que les résultats des immigrants et des réfugiés sont influencés par de nombreux facteurs qui peuvent se chevaucher et interagir. Ces facteurs comprennent le genre, la race, l'ethnicité, le revenu, la langue, l'incapacité et l'âge.

Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère a renforcé sa capacité en matière d'ACS Plus grâce à des recherches continues qui ont appliqué une approche intersectionnelle. Ces travaux ont élargi les données probantes sur la façon dont des facteurs comme le genre, la catégorie d'immigration, l'âge (y compris les personnes âgées), le pays d'origine, le statut au regard des langues officielles et l'incapacité influent sur les résultats sociaux et économiques des immigrants au Canada.

Un domaine de progrès notable a été d'intégrer l'incapacité à la recherche sur l'immigration. L'étude de décembre 2025 Niveau de scolarité et emploi chez les immigrants ayant une incapacité[xxxvii] représente une avancée importante dans la capacité ministérielle d'effectuer une ACS Plus auprès des immigrants ayant une incapacité. Ces travaux ont permis de dégager de nouvelles perspectives sur les obstacles et les différences de résultats sur le plan de l'éducation et de la participation au marché du travail, appuyant ainsi une analyse et une conception de politiques plus inclusives et fondées sur des données probantes.

Au-delà de l'incapacité, de nombreuses études ont intégré l'ACS Plus en examinant diverses populations et caractéristiques identitaires croisées, notamment :

- Les différences dans les résultats entre les programmes d'immigration (p. ex. Situation économique des candidats des provinces : différences entre Entrée express et d'autres processus, février 2026);
- L'intégration au marché du travail selon les professions et les secteurs, y compris les professions réglementées (Personnel infirmier immigrant au Canada, septembre 2025);
- Les résultats chez les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les populations francophones (Les résultats économiques des résidents permanents de langue officielle en situation minoritaire, août 2025; Le parcours des personnes immigrantes d'expression française au sein des communautés rurales, juillet 2025);
- Le rôle de l'éducation, y compris le programme des étudiants étrangers (Domaines d'études et professions des immigrants qui étaient étudiants étrangers au Canada avant leur immigration, juillet 2025);
- Les disparités socioéconomiques, y compris les écarts de patrimoine (Tendances concernant l'écart de patrimoine entre les familles d'immigrants et celles nées au Canada, mars 2026);
- Les résultats en matière de logement chez les groupes d'immigrants et de résidents non permanents (Utilisation des logements par les immigrants et les résidents temporaires, mai 2025; L'immigration et le prix des logements dans les municipalités du Canada, juin 2025).

Collectivement, ces initiatives renforcent la capacité d'analyse d'IRCC en intégrant les facteurs liés à l'ACS Plus dans les principaux produits de recherche, en améliorant l'utilisation des données désagrégées et en appuyant une approche plus systématique de l'analyse intersectionnelle dans l'ensemble des travaux du Ministère.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes, consultez le tableau d'information supplémentaire sur l'ACS Plus dans le Rapport sur les résultats ministériels[xxxviii].

Instructions ministérielles

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xxxix] (LIPR) du Canada comprend diverses dispositions qui permettent au ministre de donner des instructions aux agents d'immigration pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs en matière d'immigration. Ces instructions sont généralement émises pour des périodes limitées et peuvent porter sur une vaste gamme de questions.

Le tableau ci-dessous fournit une description et une date de publication des instructions ministérielles de 2025 émises en vertu des paragraphes 24(3) et 10.3(1) h.2) et de l'article 87.3 de la LIPR, ainsi que de l'article 14.1 et des paragraphes 30(1,2), 30(1,41) et 30(1,43), le cas échéant.

Tableau 6 : Instructions ministérielles – Résumé de 2025

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Traitement des demandes présentées au titre de la catégorie « immigration visant le secteur agroalimentaire »[xl] **(87.3)**	Le plafond du nombre de demandes acceptées aux fins de traitement en 2025 est calculé en fonction des demandes reçues, peu importe qu'elles soient complètes ou non en vertu de l'article 10 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*.	4 janvier 2025	1er janvier 2025
Traitement des demandes de visa de résident permanent présentées par les parents ou les grands-parents d'un répondant, au titre de la catégorie du regroupement familial, et traitement des demandes de parrainage présentées relativement à ces demandes[xli] **(87.3)**	Veille à ce qu'à compter du 1er janvier 2025, aucune nouvelle demande de visa de résident permanent présentée par les parents ou les grands-parents d'un répondant et aucune demande de parrainage présentée relativement à ces demandes ne soit reçue aux fins de traitement jusqu'à ce que d'autres Instructions soient émises.	4 janvier 2025	1er janvier 2025
Traitement de certaines demandes de permis d'études introduites par un étranger en tant que membre de la catégorie des étudiants[xlii] **(87.3)**	Établit que les demandes de permis d'études visées par ces Instructions nécessitent une lettre d'attestation de la province ou du territoire respectif où le demandeur a l'intention d'étudier. Prévoit un mécanisme de gestion des demandes en vertu du plafond se terminant le 21 janvier 2025 à 23 h 59, comme indiqué dans les Instructions ministérielles (IM79).	18 janvier 2025	22 janvier 2025
Étrangers victimes de violence familiale[xliii] **(24.3)**	L'objectif est d'offrir une protection aux étrangers vulnérables victimes de violence familiale ou touchés par celle-ci, en régularisant leur statut au Canada, le cas échéant.	4 février 2025	4 février 2025

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Protection des étrangers victimes de la traite de personnes au Canada par la délivrance de permis de séjour temporaire[xliv] **(24.3)**	Protéger ces victimes et leurs personnes à charge au Canada lorsque les circonstances le justifient. Les mesures ont trait à la régularisation de leur statut de résident temporaire par la délivrance d'un permis de séjour temporaire; à leur admissibilité à présenter une demande de permis de travail ou d'études; et à leur accès à la couverture des soins de santé pendant la durée de leur permis de séjour temporaire, lorsque les victimes ne sont pas déjà couvertes par un autre programme de soins de santé ou une assurance.	4 février 2025	4 février 2025
Modification des Instructions ministérielles concernant le système Entrée express, 2025-1[xlv] **(10.3)**	Les modifications comprenaient : 1 Le sous-alinéa 8(1)d)(ii) des Instructions ministérielles concernant le système Entrée express est abrogé. 2(1) Le paragraphe 29(1) des Instructions est abrogé. (2) Les paragraphes 29(3) et (4) des Instructions sont remplacés.	11 mars 2025	25 mars 2025
Catégorie d'immigration des aides de soins à domicile (soutien à domicile)[xlvi] **(14.1)**	Offre de nouvelles voies d'accès directes vers la résidence permanente aux aides de soins à domicile.	22 mars 2025	31 mars 2025
Catégorie d'immigration des aides de soins à domicile (garde d'enfants)[xlvii] **(14.1)**	Offre de nouvelles voies d'accès directes vers la résidence permanente aux aides de soins à domicile.	22 mars 2025	31 mars 2025
Traitement des demandes dans le cadre du Programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile (garde d'enfants) et du Programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile (soutien à domicile)[xlviii] **(87.3)**	Établit le nombre de demandes qui peuvent être traitées au cours d'une année afin de s'assurer que le nombre total de demandes soumises au cours d'une année donnée ne dépasse pas le nombre de demandes pouvant être traitées et établit la proportion de demandes reçues allouée à chaque volet.	22 mars 2025	31 mars 2025
Traitement des demandes de visa de résident permanent présentées par les parents ou les grands-parents d'un répondant, au titre de la catégorie du regroupement familial, et traitement des demandes de parrainage présentées relativement à ces demandes[xlix] **(87.3)**	Autorise le traitement des demandes de parrainage reçues en 2024 et présentées relativement aux demandes de visa de résident permanent, qui sont présentées par les parents ou les grands-parents des répondants au titre de la catégorie du regroupement familial, au cours de l'année civile 2025 qui commence le 1er janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2025.	22 mars 2025	13 mars 2025

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Traitement des demandes dans le cadre du Programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile (garde d'enfants) et du Programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile (soutien à domicile)[l] **(87.3)**	Fixe à zéro le nombre de demandes qui peuvent être traitées au cours d'une année afin d'aider le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à gérer les pressions liées au nombre de demandes en attente de traitement.	12 déc. 2025	31 mars 2026
EE – Sélection axée sur les catégories (ensembles) – Métiers de l'éducation **(10.3)**	Établit une catégorie d'Entrée express pour inviter les candidats ayant une expérience de travail dans des métiers de l'éducation admissibles à présenter une demande de résidence permanente.	1er mai 2025 17 sept. 2025	1er mai 2025 17 sept. 2025
EE – Sélection axée sur les catégories (ensembles) – Métiers spécialisés (version 2) **(10.3)**	Établit une catégorie d'Entrée express pour inviter les candidats ayant une expérience de travail dans des métiers spécialisés admissibles à présenter une demande de résidence permanente.	18 sept. 2025	18 sept. 2025
EE – Sélection axée sur les catégories (ensembles) – Professions de la santé et services sociaux (version 2) **(10.3)**	Établit une catégorie d'Entrée express pour inviter les candidats ayant une expérience de travail dans des professions de la santé ou des services sociaux admissibles à présenter une demande de résidence permanente.	2 mai 2025 4 juin 2025 22 juillet 2025 19 août 2025 15 octobre 2025 14 nov. 2025 11 déc. 2025	2 mai 2025 4 juin 2025 22 juillet 2025 19 août 2025 15 octobre 2025 14 nov. 2025 11 déc. 2025
EE – Sélection axée sur les catégories (ensembles) – Compétence linguistique en français (version 1) **(10.3)**	Établit une catégorie d'Entrée express pour inviter les candidats admissibles ayant des compétences linguistiques en français à présenter une demande de résidence permanente.	19 février 2025 6 mars 2025 21 mars 2025 8 août 2025 4 sept. 2025 6 octobre 2025 29 octobre 2025 28 nov. 2025 17 déc. 2025	19 février 2025 6 mars 2025 21 mars 2025 8 août 2025 4 sept. 2025 6 octobre 2025 29 octobre 2025 28 nov. 2025 17 déc. 2025
Traitement de certaines demandes de parrainage au titre de la catégorie des réfugiés[li] **(87.3)**	Limite le nombre de nouvelles demandes de parrainage privé de réfugiés que peut présenter un groupe, au sens de l'article 138 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (le Règlement), de façon à ce qu'IRCC puisse continuer le traitement de demandes déjà reçues en vue d'atteindre les cibles d'admission approuvées par le Cabinet sans faire croître le volume des demandes en attente de traitement.	22 nov. 2025	1er janvier 2026
Traitement des demandes au titre de la catégorie du démarrage d'entreprise et de la catégorie des travailleurs autonomes[lii] **(87.3)**	Gère le traitement des demandes de manière à appuyer la réduction du nombre de demandes en attente, de sorte qu'elles soient conformes à l'objectif énoncé à l'alinéa 3(1)f) de la Loi et, dans le cas du démarrage d'entreprise, permet d'établir l'ordre de priorité des demandes à l'appui des objectifs en matière d'immigration.	20 déc. 2025	1er janvier 2026

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Traitement de certaines demandes de permis d'études introduites par un étranger en tant que membre de la catégorie des étudiants[liii] **(87.3)**	Veille à ce qu'en 2026, le nombre de demandes de permis d'études acceptées en traitement par le Ministère dans le cadre des Instructions ne dépasse pas 309 670 pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.	20 déc. 2025	1er janvier 2026
Traitement des demandes de visa de résident permanent présentées par les parents ou les grands-parents d'un répondant, au titre de la catégorie du regroupement familial, et traitement des demandes de parrainage présentées relativement à ces demandes[liv] **(87.3)**	Veille à ce qu'à compter du 1er janvier 2026, aucune nouvelle demande de visa de résident permanent présentée par les parents ou les grands-parents d'un répondant et aucune demande de parrainage présentée relativement à ces demandes ne soit reçue aux fins de traitement jusqu'à ce que d'autres Instructions soient émises.	27 déc. 2025	1er janvier 2026

Annexe : Prochain Plan des niveaux d'immigration temporaire et permanente du Canada

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[lv] (LIPR), la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté doit déposer le Plan des niveaux d'immigration du Canada (Plan des niveaux) au Parlement chaque année. Depuis 2017, un Plan des niveaux triennal continu a été présenté, qui prévoit les admissions de résidents permanents (RP) au Canada. À compter de 2024, IRCC a élargi le Plan des niveaux afin d'inclure des cibles pour les arrivées de nouveaux résidents temporaires (RT). Cette approche soutient un système de migration bien géré en examinant l'ensemble des nouveaux arrivants qui arrivent au Canada chaque année et garantit que l'immigration continue de soutenir notre économie et notre main-d'œuvre nationale tout en tenant compte des répercussions sur l'infrastructure, le logement et les services.

S'engageant à élaborer une approche pansociétale de planification de l'immigration, IRCC élabore le Plan des niveaux en menant de vastes consultations et mobilisations auprès des partenaires fédéraux, des provinces et des territoires, des municipalités, des organisations d'intervenants et du public.

Les cibles en matière de résidents temporaires (RT) dans le Plan des niveaux comprennent les nouveaux arrivants d'étudiants étrangers, ainsi que les travailleurs temporaires dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires[lvi] (PTET) – exécuté conjointement avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – et du Programme de mobilité internationale[lvii] (PMI), administré uniquement par IRCC.

Les résidents permanents (RP) sont classés en trois grands groupes : l'immigration économique; le regroupement familial; et les réfugiés, personnes protégées, considérations d'ordre humanitaire et autres.

Le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029

Le gouvernement continue de faire progresser l'engagement à l'égard de l'immigration durable en s'appuyant sur les progrès déjà réalisés pour rétablir la stabilité et la prévisibilité du système. Le Plan des niveaux s'harmonise avec la priorité économique plus large du gouvernement d'attirer les talents et les compétences nécessaires pour compléter la main-d'œuvre canadienne et soutenir les investissements majeurs, tout en collaborant avec les provinces et les territoires, en soutenant les collectivités régionales et rurales et en renforçant la confiance des Canadiens dans un système d'immigration bien géré.

Le Canada a déjà pris des mesures pour réduire les volumes d'immigration et diminuer les pressions sur nos infrastructures, nos logements et nos services. Pour parvenir à une immigration durable, il faut des cibles stables et prévisibles qui harmonisent les volumes de résidents temporaires et permanents avec le contexte canadien, en tenant compte de la capacité d'accueillir de nouveaux arrivants et de l'objectif de croissance de notre économie. À cette fin, les cibles visent à trouver un équilibre entre le soutien de l'ambitieux programme économique du Canada et la satisfaction des besoins du marché du travail, tout en accordant la priorité à la main-d'œuvre canadienne. Le Plan démontre également que le Canada est un pays accueillant et que notre système d'immigration reflète l'engagement du Canada à l'égard de la réussite économique et de la compassion en tant que nation, tout en rétablissant la confiance et en assurant une meilleure harmonisation entre les niveaux d'immigration et la capacité de l'infrastructure et des services nationaux.

Résidents temporaires (RT)

Afin de concilier l'engagement du gouvernement à l'égard de l'immigration durable et le besoin de stabilité, de prévisibilité et de croissance économique, le Plan des niveaux d'immigration 2027-2029 stabilise à 370 000 les cibles pour les nouvelles arrivées temporaires au cours des trois prochaines années. Ces chiffres représentent les arrivées de nouveaux travailleurs temporaires et d'étudiants. Pendant la période visée par le Plan, les travailleurs devraient représenter environ 60 % des nouveaux arrivants, et les étudiants environ 40 %. La priorité est accordée aux travailleurs pour aider à répondre aux besoins essentiels du marché du travail afin de compléter la main-d'œuvre nationale du Canada.

Les cibles relatives aux résidents temporaires assurent une stabilité et une prévisibilité aux provinces et aux territoires, aux employeurs et aux établissements d'enseignement tout en répondant aux besoins en main-d'œuvre à court terme liés à des investissements majeurs et en aidant le Canada à attirer des talents internationaux tout en continuant de travailler à la réalisation de l'engagement du gouvernement de réduire la population de résidents non permanents. Les cibles sont attribuées dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale.

Arrivées et fourchettes globales prévues	2027	2028	2029
	370 000 (355 000 à 385 000)	**370 000** (355 000 à 385 000)	**370 000** (355 000 à 385 000)
Travailleurs[55]	220 000	220 000	220 000
Étudiants[56]	150 000	150 000	150 000

[55] Nombre prévu de nouveaux permis de travail pour les étrangers entrant au Canada dans le cadre de l'un des deux programmes, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou le Programme de mobilité internationale (PMI).

[56] Nombre prévu de nouveaux permis d'études délivrés à des étrangers qui étudient pendant six (6) mois ou plus au Canada dans un établissement d'enseignement désigné[lviii] (EED).

Résidents permanents (RP)

Le nombre d'admissions de résidents permanents demeurera à 380 000 pour les trois années du Plan des niveaux 2027-2029. Comme le soutien à l'économie canadienne continue d'être une priorité clé, la catégorie de l'immigration économique demeure la plus grande proportion d'admissions chaque année, soit 64,4 % pour les trois années. Il favorise une plus grande concentration sur la sélection des talents dont le Canada a besoin pour stimuler la croissance, soutenir l'innovation, combler les pénuries de main-d'œuvre persistantes et renforcer les collectivités rurales et éloignées tout en augmentant légèrement les programmes provinciaux pour répondre aux besoins régionaux en main-d'œuvre.

Les cibles pour les catégories du regroupement familial, des réfugiés et des personnes protégées et des considérations d'ordre humanitaire et autres demeurent stables, les proportions des admissions globales pour les trois années restant à 21,3 % pour le regroupement familial, à 13 % pour les réfugiés et les personnes protégées et à 1,3 % pour les considérations d'ordre humanitaire et autres.

Le Plan renforce l'engagement du Canada à assurer la vitalité et le développement économique des communautés francophones en situation minoritaire, en fixant des cibles pour les admissions de résidents permanents francophones hors Québec à 9,5 % en 2027, 10,5 % en 2028 et 12 % en 2029.

Admissions et fourchettes globales projetées de RP	**2027**		**2028**		**2029**	
	380 000 (352 500 à 422 000)		**380 000** (352 500 à 422 000)		**380 000** (352 500 à 422 000)	
Admissions de francophones hors Québec (dans l'ensemble)	9,5 % (31 825)		10,5 % (35 175)		12 % (40 200)	
Immigration économique[57]	**244 700**		**244 700**		**244 700**	
	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure	Limite inférieure	Limite supérieure
	230 000	270 000	230 000	270 000	230 000	270 000
Regroupement familial	**81 000**		**81 000**		**81 000**	
	76 000	89 000	76 000	89 000	76 000	89 000
Réfugiés et personnes protégées	**49 300**		**49 300**		**49 300**	
	42 000	55 000	42 000	55 000	42 000	55 000
Considérations d'ordre humanitaire et autres	**5 000**		**5 000**		**5 000**	
	4 500	8 000	4 500	8 000	4 500	8 000
Initiatives ponctuelles en 2026 et 2027 : • Personnes protégées au Canada : **115 000** • Travailleurs au Canada : **33 000**	*Admissions restantes des deux engagements*		S.O.		S.O.	

[57] En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec est responsable de la sélection des immigrants économiques à destination du Québec.
Remarque : Pour une ventilation détaillée des cibles par programme d'immigration temporaire et permanente, veuillez consulter les tableaux supplémentaires 2027-2029[lix] sur le site Web du Ministère.

Mesure à durée limitée

IRCC met en place une nouvelle mesure à durée limitée afin de fournir des places supplémentaires pour le traitement des demandes de résidence permanente en 2027, qui visera deux groupes :

- Premièrement, le volet des travailleurs permettra à des travailleurs déjà au Canada et aux membres de leur famille qui les accompagnent d'obtenir la résidence permanente, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin de répondre aux besoins des marchés du travail régionaux.
- Deuxièmement, le volet humanitaire permettra à des personnes déjà au Canada, dont certaines attendent, depuis de nombreuses années, d'obtenir la résidence permanente. Cette transition favorisera l'équité, contribuera à maintenir les familles ensemble et permettra de respecter certains engagements humanitaires existants du Canada.

Cette mesure à durée limitée complète les objectifs généraux du Plan des niveaux 2027-2029 et garantit que l'immigration continuera de servir ses objectifs fondamentaux : soutenir la croissance économique tout en donnant la priorité à la main-d'œuvre nationale, maintenir l'intégrité et la sécurité du système, réunir les familles et assurer la stabilité au Canada pour les cohortes humanitaires que nous nous sommes engagés à soutenir.

Notes de bas de page

[i] https://rechercher.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/?owner_org=cic&page=1&sort=metadata_modified+desc

[ii] https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/TexteComplet.html

[iii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapports-resultats-ministeriels.html

[iv] https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#infographic/dept/123/results/.-.-(panel_key.-.-'explore_results)

[v] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plans-ministeriels.html

[vi] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html

[vii] https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/index.html

[viii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2025-2027.html

[ix] https://webarchiveweb.wayback.bac-lac.canada.ca/web/20260615183855/https:/www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/reports-statistics/statistics-open-data/immigration-stats/students-workers.html

[x] https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/index.html

[xi] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/instructions-speciales/travailleurs-vulnerables.html

[xii] https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/

[xiii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/admissibilite-application-loi/permis-sejour-temporaire.html

[xiv] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapports-resultats-ministeriels.html

[xv] https://rechercher.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/?owner_org=cic&page=1&sort=metadata_modified+desc

[xvi] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/PL_immigration_2025_MIFI.pdf

[xvii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/qui-presenter-demande.html

[xviii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/qui-presenter-demande/travailleurs-qualifies-federal.html

[xix] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/qui-presenter-demande/metiers-specialises.html

[xx] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/qui-presenter-demande/categorie-experience-canadienne.html

[xxi] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces.html

[xxii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/publications-entree-express.html

[xxiii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/visa-demarrage.html

[xxiv] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/travailleurs-autonomes.html

[xxv] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/aides-familiaux.html

[xxvi] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2025/01/le-canada-lance-le-programme-pilote-dimmigration-dans-les-communautes-rurales-et-le-programme-pilote-dimmigration-dans-les-communautes-francophones.html

[xxvii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/programme-pilote-etudiants-cfsm.html

[xxviii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/ciif.html

[xxix] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-francophone-hors-quebec/bienvenue.html

[xxx] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/pilotes-rurale-franco/immigration-franco.html

[xxxi] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone-2024.html

[xxxii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/guide-5205-demande-residence-permanente-presentee-canada-personnes-protegees-refugies-convention.html#5205E2

[xxxiii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapports-resultats-ministeriels.html

[xxxiv] https://rechercher.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/?owner_org=cic&page=1&sort=metadata_modified+desc

[xxxv] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/financement/programme-etablissement.html

[xxxvi] https://budget.canada.ca/2025/home-accueil-fr.html

[xxxvii] https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025012/article/00001-fra.htm

[xxxviii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapports-resultats-ministeriels.html

[xxxix] https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/index.html

[xl] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-01-04/html/notice-avis-fra.html#ne1

[xli] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-01-04/html/notice-avis-fra.html#ne2

[xlii] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-01-18/html/notice-avis-fra.html#na1

[xliii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/instructions-ministerielles/autres-objectifs/im82.html

[xliv] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/instructions-ministerielles/autres-objectifs/im81.html

[xlv] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/instructions-ministerielles/systeme-gestion-demandes-entree-express/modification-2025-1.html

[xlvi] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-03-22/html/notice-avis-fra.html#na3

[xlvii] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-03-22/html/notice-avis-fra.html#na2

[xlviii] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-03-22/html/notice-avis-fra.html#na1

[xlix] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-03-22/html/notice-avis-fra.html#na4

[l] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-12-20/html/notice-avis-fra.html#ne2

[li] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-11-22/html/notice-avis-fra.html#na1

[lii] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-12-20/html/notice-avis-fra.html#ne3

[liii] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-12-20/html/notice-avis-fra.html#ne1

[liv] https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2025/2025-12-27/html/notice-avis-fra.html#ne1

[lv] https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/

[lvi] https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/travailleurs-etrangers-temporaires.html

[lvii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-etranger-temporaires/programme-mobilite-internationale.html

[lviii] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes.html

[lix] https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/systeme-immigration/niveaux/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2027-2029.html